



**Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique  
Bureau pour l'Afrique du Nord**

# **Mobiliser les ressources pour financer le développement en Afrique du Nord**



**Nations Unies**  
**Commission économique pour l'Afrique**  
**Bureau pour l'Afrique du Nord**

# **Mobiliser les ressources pour financer le développement en Afrique du Nord**

## MOBILISER LES RESSOURCES POUR FINANCER LE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE DU NORD

Publié par le Bureau pour l'Afrique du Nord de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique  
Avenue Attine - Secteur 3-A5  
B.P. 2062 Rabat Riad  
Hay Riad, Rabat  
Maroc

Site internet : [www.uneca-an.org](http://www.uneca-an.org) / [www.uneca.org](http://www.uneca.org)

Le document sur mobiliser les ressources pour financer le développement en Afrique du Nord, a été présenté à la réunion d'experts organisée à Rabat du 19 au 21 octobre 2010. Il a été enrichi par les commentaires et les suggestions des experts ainsi que par leurs présentations et le contenu de leurs débats durant la réunion et la table ronde consacrée au rôle de l'Etat dans le développement organisée durant la 26ème édition du Comité intergouvernemental d'experts en février 2011.

Le document a été coordonné sous la direction de Mme Karima Bounemra Ben Soltane, Directrice du Bureau pour l'Afrique du Nord de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, par M. Gbaguidi Ochozias, Economiste au Bureau CEA-AN.

Ce document a bénéficié de la précieuse contribution de l'ensemble des experts du Bureau de la CEA-AN par leurs commentaires et suggestions.

@CEA-AN, 2011

Tous droits réservés

*Toute partie du présent document peut être citée ou reproduite. Il est cependant demandé d'en informer le Bureau pour l'Afrique du Nord de la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemple de la publication*

## TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux et encadrés

Liste des graphiques et schémas

Avant-propos .....	1
Introduction.....	3
<b>1 Le financement du développement: un agenda international à la hauteur d'un grand enjeu pour les PED</b> .....	<b>5</b>
1.1 Les engagements internationaux pour le financement du développement.....	5
1.2 Le financement du développement : Une forte mobilisation africaine .....	5
<b>2 Le financement du développement : Un effort nord-africain important sur les objectifs de Doha</b> .....	<b>7</b>
2.1 Financement domestique et financement externe.....	9
2.2 L'agriculture et les énergies nouvelles et renouvelables : Zoom sur deux secteurs d'importance en Afrique du Nord.....	15
2.2.1 L'approche sectorielle du financement du développement est privilégiée en Afrique du Nord.....	15
2.2.2 L'agriculture : une priorité.....	18
2.2.3 Le financement des énergies nouvelles et renouvelables : les nouvelles tendances	21
<b>3 Des propositions pour une amélioration du financement du développement en Afrique du Nord</b> .....	<b>26</b>
3.1 L'État Nord-africain et la promotion du financement interne .....	26
3.1.1 Le financement des petites et moyennes entreprises : une priorité pour l'Afrique du Nord .....	26
3.1.2 La maîtrise des risques : un impératif pour le financement du développement .....	28
3.1.3 Le renforcement de la coopération sous régionale : la concrétisation de l'intégration financière pour commencer.....	29
3.1.4 La bonne gouvernance et la régulation financière .....	30
3.1.5 Financer l'agriculture: de nouvelles solutions? .....	30
3.1.6 Financer les énergies nouvelles : Les financements innovants au secours des stratégies pays? .....	31
<b>4 Conclusion</b> .....	<b>34</b>
<b>Références bibliographique</b> .....	<b>35</b>

## LISTE DES ACRONYMES

<b>CEA</b>	Commission Economique pour l'Afrique
<b>CEDEAO</b>	Commission Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CEEAC</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
<b>CER</b>	Commission Economique Régionale
<b>CNUCED</b>	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
<b>COMESA</b>	Marché Commun d'Afrique de l'Est et d'Afrique Australe
<b>COMESA-RIA</b>	Agence Régional pour l'Investissement du COMESA
<b>CUA</b>	Commission de l'Union Africaine
<b>ENR</b>	Energie Nouvelle et Renouvelable
<b>FDA</b>	Fonds de Développement Agricole
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>FOCAC</b>	Forum sur la Coopération Chine-Afrique
<b>G8</b>	Groupe des huit
<b>GZALE</b>	Grande Zone Arabe de Libre Echange
<b>IED</b>	Investissement Etranger Direct
<b>IGAD</b>	Autorité Intergouvernementale pour le Développement
<b>KIAD</b>	Korean Initiative for African Development
<b>OCDE</b>	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
<b>OCP</b>	Office Chérifien des Phosphates
<b>ODAI</b>	Objectifs de Développement Adoptés au niveau International
<b>OMD</b>	Objectif du Millénaire pour le Développement
<b>PED</b>	Pays en Développement
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PMV</b>	Plan Maroc Vert
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PNUE</b>	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
<b>PSSA</b>	Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire
<b>SADC</b>	South African Development Commission
<b>TICAD</b>	Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique
<b>UDAA</b>	l'Union Douanière d'Afrique Australe
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UMA</b>	Union du Maghreb Arabe
<b>UNESCO</b>	Programme des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
<b>URSS</b>	Union des Républiques Socialistes Soviétiques
<b>USD</b>	Dollar américain

## LISTE DES TABLEAUX ET ENCADRÉS

- Encadré 1 :** Les décideurs africains préoccupés par la lenteur de la mise en œuvre du consensus de Monterrey
- Tableau 1 :** Taux relatif des entrées d'IDE et des investissements bruts
- Tableau 2 :** Envoi de fonds des migrants en milliards de dollars US
- Tableau 3 :** Perspectives des envois de fonds vers les pays en développement 2011-12
- Encadré 2 :** Enjeux des transferts des migrants en Algérie, au Maroc et en Tunisie
- Encadré 3 :** Facilitation réglementaire des transferts en Tunisie
- Encadré 4 :** Le financement des TIC et de la Recherche Développement
- Encadré 5 :** Le mode de financement des ENR « Share the wind ».
- Encadré 6 :** Le mode de financement « Least-cost-planning ».
- Encadré 7 :** Dispositifs de financement novateurs
- Encadré 8 :** Lancement de l'« Initiative Paris-Nairobi » sur les énergies renouvelables

## LISTE DES GRAPHIQUES ET SCHÉMAS

- Graphique 1 :** Le ratio d'IDE par rapport à la FBCF et du taux d'investissement en AN 2000-2010
- Graphique 2 :** Flux d'IDE en AN (en millions \$EU) 2000-2010
- Graphique 3 :** Répartition des financements disponibles pour le développement en Afrique du Nord

## AVANT-PROPOS

La publication sur le financement du développement est une étape dans une série d'actions entreprises par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique conformément à son programme de travail 2010-2011, tel que voté par l'Assemblée générale des Nations Unies. La Commission a en effet reçu mandat d'organiser au niveau continental un forum africain sur le financement du Développement en préparation du Cinquième dialogue de haut niveau sur le financement du développement prévu pour novembre 2011. Au niveau sous régional, le Bureau a réalisé diverses activités dont les résultats devront contribuer à la définition d'une position africaine qui tienne compte des spécificités de l'Afrique du Nord.

Ainsi, en Octobre 2010 le Bureau a organisé une réunion de Groupe d'Experts sur le Financement du développement en Afrique. Les recommandations issues des riches débats suscités par le thème ont fait objet d'une table ronde au cours de la réunion de l'Organe statutaire du Bureau, les vingt sixième éditions du Comité Intergouvernemental d'Experts (CIE), en février 2011. Au cours de cette table ronde consacrée au rôle de l'Etat dans le développement, des recommandations spécifiques à la nécessaire intervention de l'Etat dans le financement du développement ont été faites ou validées par les Etats membres.

Ces activités s'inscrivent dans la droite ligne des actions entreprises par le Bureau de la CEA pour l'Afrique du Nord depuis plusieurs années. En 2008, le Bureau a publié un rapport sur la mobilité des capitaux en Afrique du Nord. En 2002 et 2003 le Bureau a organisé des ateliers sur le développement des marchés des capitaux en Afrique du Nord et en 2004 un atelier sur les Investissements Directs Etrangers. Chacune de ces publications a abordé des aspects spécifiques du financement des économies de l'Afrique du Nord.

Depuis, le contexte international a évolué avec la prise de nouveaux engagements par les Etats, aussi bien les Nations en développement que les pays développés à la Conférence de Monterrey (2002), à la Conférence d'Accra(2007) et à la Conférence de Doha(2008).

Si les différents mécanismes de suivi mis en place ont permis de conclure que les pays n'ont globalement pas atteint leurs objectifs, force est de noter que des progrès ont été faits par les Etats Nord africains aussi bien en termes d'assainissement des finances publiques, d'assainissement de l'environnement des affaires, que de gestion de la dette publique et d'attractivité globale des pays. Cependant les besoins nouveaux de ressources impliqués par de nouveaux engagements pris par les Etats, par exemple en terme de lutte contre le changement climatique, incite à réfléchir à des mécanismes innovants sans pour autant oublier la nécessité de renforcer la contributions des anciennes sources de financement au développement. A ces nouveaux défis s'ajoutent les révélations faites par la crise financière de 2008 et sa gestion par les pays développés, que l'intervention de l'Etat dans le financement de l'économie n'est plus un tabou idéologique mais une réalité dont il faudra tenir compte dans la réflexion sur les stratégies de développement.

Le Bureau remercie tous les experts qui ont contribué directement ou indirectement aux conclusions de cette publication.

***Karima BOUNEMRA BEN SOLTANE***

***Directrice du Bureau,***

## INTRODUCTION

Les pays d'Afrique du Nord ont connu ces cinq dernières années, malgré les crises, une croissance économique moyenne de 4% et ont déjà atteint la quasi-totalité des cibles des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Malgré ces progrès, les indicateurs humains et les indicateurs de répartition des fruits de la croissance continuent de faire objet de préoccupations. Il en est de même pour les défis nouveaux générés par les préoccupations liées au développement durable et à la nécessité de mettre en place une économie qui tienne compte de l'épuisement inexorable des ressources non renouvelables et de la nécessité de promouvoir de nouveaux modes de consommation et de production.

Les pays d'Afrique du Nord sont toujours confrontés, à l'instar des autres pays en développement du continent ou en dehors, à de nombreux défis : l'amélioration de la productivité, l'accélération des exportations, la diversification et la sophistication de l'offre des biens échangeables et non échangeables, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et son adéquation avec les besoins des secteurs productifs, le développement des services sociaux et la couverture de leurs besoins de financement... Parmi ces défis, l'un des plus critiques reste l'insuffisance de moyens de financement de l'économie en général. De nombreux secteurs productifs qui revêtent une importance particulière dans les stratégies de développement, comme le secteur agricole et celui des énergies nouvelles et renouvelables, ont ainsi du mal à mobiliser un financement suffisant et approprié.

La question du financement du développement a été traitée en 2002 à la Conférence Internationale sur le Financement du Développement de Monterrey<sup>1</sup>. Le Consensus de Monterrey s'est fait autour d'engagements en six volets ou chapitres: la mobilisation de ressources domestiques; la mobilisation des ressources internationales, notamment les investissements directs étrangers (IDE); le commerce comme moteur du développement; la coopération internationale; la dette; les liens systémiques entre la finance et les volets précédents.

En décembre 2008, les Nations Unies ont organisé, à Doha au Qatar, une Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. Dans la Déclaration de Doha, est soulignée la nécessité d'avancées supplémentaires sur les quatre sources de financement.

La Conférence de Doha, a eu lieu à un moment où l'économie mondiale faisait face à des défis sans précédents, la crise financière mondiale ayant affecté négativement les efforts des pays. Aujourd'hui, en plus de la question cruciale et encore d'actualité, de comment répondre aux défis de développement avec des ressources limitées et donc comment orienter les choix de financement et les politiques pour optimiser au mieux les ressources financières. Outre cela, il faut s'atteler à la conception de stratégies de développement nouvelles et adaptées à la sortie de crise. Les pays ont généralement réagi à la crise par la relance de la demande, notamment par l'augmentation des dépenses publiques avec, comme risque, l'aggravation de l'endettement. Ces réactions, si elles ont pu sauvegarder les équilibres à court terme, portent en leur sein les germes de retour de la crise sous forme de rareté des ressources de l'État, comme l'illustre si bien le cas de certains pays européens. Il s'agit donc d'opter pour des stratégies qui assurent la durabilité et la viabilité des équilibres financiers tout en permettant le développement durable.

<sup>1</sup> La Conférence internationale sur le financement du développement s'est tenue du 18 au 22 mars à Monterrey (Mexique). La première conférence organisée par l'Organisation des Nations Unies autour des grandes questions relatives au financement et au développement a réuni 51 chefs d'État et de gouvernement, plus de 200 ministres, des représentants du secteur privé et de la société civile et des hauts responsables des principales organisations intergouvernementales financières, commerciales, économiques et monétaires. (<http://www.un.org/french/esa/ffd2002/>).



En termes de défis, il s'agit pour les pays de la région de développer les ressources issues des différentes sources de financement, d'optimiser la structure du financement par source, d'attirer plus de financements extérieurs, d'accueillir des IDE rentables en termes de développement humain durable, de gérer de manière optimale l'Aide Publique au développement (APD), d'améliorer la gouvernance économique et de celle des institutions bancaires et de démocratiser les services financiers bancaires accordés au secteur privé tout en minimisant les coûts d'acquisition de ces financements.

Cette publication propose un état des lieux sur le financement du développement en Afrique du Nord en mettant un accent particulier sur le développement de l'Agriculture et le financement de la promotion des énergies nouvelles et renouvelables. La publication se base sur les documents d'orientation des débats produits par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) , les présentations des experts et les résultats de la réunion d'experts sur le financement du développement organisée par le Bureau de la CEA pour l'Afrique du Nord en octobre 2010. Les analyses ont été enrichies par les conclusions de la table ronde sur le rôle de l'Etat dans le développement organisée par le Bureau lors de sa réunion statutaire annuelle de février 2011.

La publication est structurée en trois parties : la première traite de la problématique du financement de développement de manière générale en mettant l'accent sur la mobilisation internationale (chapitre 1). Les efforts nord africains pour faire échos à la mobilisation internationale aussi bien pour l'ensemble de l'économie que sur le plan sectoriel sont présentés dans le chapitre 2. Le troisième chapitre capitalise des propositions pour une voie à suivre au niveau régional et au niveau des Etats.

# 1 LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT : UN AGENDA INTERNATIONAL À LA HAUTEUR D'UN GRAND ENJEU POUR LES PED

Le financement du développement est un des plus grands défis auquel font face les Etats africains. Ce défi bénéficie d'une attention soutenue de la Communauté internationale qui a mobilisé les pays et leurs décideurs pour y faire face au cours de différentes conférences.

## 1.1 Les engagements internationaux pour le financement du développement.

La question du financement du développement a fait l'objet d'une très forte mobilisation de la Communauté internationale et des Nations Unies cette décennie. Ainsi, sous la houlette des Nations Unies, a été organisée la Conférence de Monterrey en 2002, déclencheur d'une série de réunions de haut niveau sur le financement du développement ou sur l'efficacité de l'aide au développement.

La Conférence de Monterrey a rassemblé les 21 et 22 mars 2002 les chefs d'Etats et de Gouvernement des Etats membres de l'ONU autour de la question du financement du développement. Déterminés à résoudre ce problème dans le monde, en particulier dans les pays en développement, comme ils l'affirment dans la déclaration finale de la Conférence, les chefs d'Etats et de Gouvernement ont adopté un Consensus dit de Monterrey qui prenait acte de l'importance de diverses sources de financement à l'appui du développement et qui met l'accent sur l'effort à fournir dans plusieurs domaines de développement, en particulier : la mobilisation des ressources nationales, l'adoption au plan national de politiques macroéconomiques rationnelles qui tiennent en compte la nécessité d'assurer la viabilité des politiques budgétaires, moyennant une fiscalité et une administration fiscales équitables et le réaménagement des dépenses publiques.

Le Consensus de Monterrey demande ainsi aux Etats :

- de renforcer les secteurs financiers nationaux, notamment au travers d'un bon dispositif d'intermédiation financière, des cadres réglementaires transparents et de mécanismes de surveillance appuyés par une solide banque centrale
- de mettre en place des en place de régimes de garantie et des services d'aide aux entreprises pour faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises au financement local.
- de mettre en place des mesures pour intégrer le secteur informel dans le secteur formel.
- de développer l'épargne interne, d'éliminer la corruption et de favoriser l'investissement étranger direct (IED) par des mesures d'allègement de la fiscalité.

Au plan de la mobilisation des ressources internationales, le Consensus de Monterrey estime que pour attirer ou accroître les investissements de capitaux productifs, des efforts sont nécessaires dans les domaines liés aux cadres législatifs et réglementaires, notamment ceux qui concernent la mise en valeur des ressources humaines, le refus de la double imposition, la gestion des entreprises, les normes comptables et la promotion de la concurrence. D'autres mécanismes tels que les partenariats entre les secteurs public et privé et la signature d'accords d'investissements sont jugés tout aussi importants.

Il est également fait appel à la promotion, dans les pays d'origine et de destination, à la transparence et à la fiabilité des courants financiers. Le Consensus insiste également sur l'importance de la gestion de la structure de la dette extérieure.

Enfin, le Consensus a invité les pays développés à atteindre les objectifs consistant à consacrer 0,7% de leur PNB en faveur de l'APD et à affecter une part de 0,15% à 0,20% en faveur des PMA.

Bien que pour l'ONU, le « Consensus de Monterrey », adopté par acclamations, a été salué comme un document historique qui place les questions du développement et de son financement à l'avant-plan de l'ordre du jour international, des efforts se sont poursuivis pour concrétiser la mise en œuvre des recommandations.

Ainsi, le 17 décembre 2004 l'Assemblée Générale des Nations Unies a décidé, par la résolution 59/145 de tenir le « dialogue de haut niveau sur le financement du développement » juste avant le débat de la session de fond de 2005 du Conseil économique et social, afin que les recommandations du Dialogue de haut niveau puissent être examinées au cours du processus préparatoire de la Réunion plénière de haut niveau. L'Assemblée Générale a également décidé de tenir une réunion distincte sur le financement du développement dans le cadre de la Réunion plénière de haut niveau.

En 2005, lors du Sommet du G8 de Gleneagles<sup>2</sup>, les participants ont décidé de doubler le montant de l'APD entre 2006 et 2010, la moitié de cette augmentation devant être affectée aux pays africains. Au cours du même Sommet, il a été décidé que certains pays du G8 adopteront des mécanismes novateurs de financement et qu'un groupe de travail examinerait les modalités de mise en œuvre de ces mécanismes.

Ces différentes initiatives ont culminé au second semestre de 2008 à Doha où une Conférence Internationale de suivi sur le financement du développement a été organisée par les Nations Unies. L'objectif de la Conférence de Doha était de faire le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, d'examiner les enjeux, de mettre en commun les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience ainsi que d'étudier des options permettant de faire progresser le programme du financement du développement.

La Déclaration de Doha<sup>3</sup> a noté que les progrès accomplis n'étaient pas à la hauteur des engagements et a souligné la nécessité d'avancées supplémentaires pour ce qui est des quatre sources de financement du développement : les ressources nationales, les apports internationaux de capitaux, l'aide publique au développement et le commerce international. En ce qui concerne la mobilisation des ressources domestiques, outre sur l'importance de réformes fiscales, la Déclaration a insisté sur la nécessité de s'attaquer aux problèmes de la fuite des capitaux et des mouvements illégaux de capitaux. S'agissant des apports internationaux de capitaux privés, la Déclaration a appelé à un renforcement du soutien accordé aux nombreux pays en développement les moins privilégiés de ce point de vue pour les aider à attirer davantage de capitaux privés. Concernant les envois de fonds des migrants, elle a recommandé de redoubler d'efforts pour réduire les coûts de transaction des envois de fonds et encourager les investissements axés sur le développement; et enfin à propos de l'aide publique au développement, la Déclaration a souligné qu'il était impératif que les bailleurs de fonds honorent leur engagement de lui consacrer 0,7 % de leur PNB à l'horizon 2015, et au moins 0,5 % dès 2010. Elle a insisté par ailleurs sur l'effet de levier que peut exercer l'aide pour la mobilisation de ressources privées.

La Déclaration de Doha a reconnu que la crise financière mondiale, le ralentissement économique et tous les autres obstacles ne doivent pas briser les efforts vis-à-vis des pays pauvres, particulièrement en Afrique. En termes d'Aide publique au développement (APD), les participants ont insisté sur

<sup>2</sup> Le sommet du G8 de Gleneagles s'est tenu en Ecosse (Royaume-Uni) du mercredi 6 au vendredi 8 juillet 2005. Deux thèmes principaux ont été discutés lors du sommet : l'Afrique et le changement climatique.

<sup>3</sup> Pour le texte de la déclaration de Doha, confère la publication A/CONF.212/7 des Nations Unies accessible à : [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=A/CONF.212/7](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/CONF.212/7)

l'importance du respect des engagements existants et sur la nécessité d'augmenter la qualité de l'aide. Il a été demandé un renforcement de la coopération financière et technique internationale et de la cohésion des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux au service du développement.

La déclaration a renouvelé l'appel à améliorer la gouvernance des pays pour encourager les économies nationales à prévenir la fuite des capitaux et à lutter contre la corruption à tous les niveaux. Elle a insisté que le commerce international reste un moteur de développement et de croissance économique soutenu. Les États membres ont réaffirmé leur attachement « à une véritable libéralisation des échanges ». Enfin, parmi les difficultés nouvelles et les problèmes inédits ont été évoquées l'inquiétude suscitée par les bouleversements climatiques en cours et la nécessité de mobiliser davantage de ressources pour « s'adapter à ces changements et en atténuer les effets »

## **1.2 Le financement du développement : Une forte mobilisation africaine**

Si les pays africains ont pris part activement aux différentes discussions internationales sur le financement du développement, à travers leurs représentations officielles, les acteurs de la société civile ont également cherché pendant le processus qui a conduit de Monterrey à Doha à faire entendre leur voix.

Ces pressions et plaidoyers d'Organisations Non Gouvernementales du Nord comme du Sud ont contribué à faire prendre par les pays du G8 d'importantes décisions sur le respect des engagements pris par eux et par les pays du Sud à Monterrey. Les dirigeants du G-8 ont exprimé cette préoccupation lors de leur Sommet de 2006 tenu à Saint-Pétersbourg en Russie et celui de 2007 à Heiligendamm en Allemagne. C'est ce qui les a amenés à mettre en place un processus de suivi en lançant l'African Progress Panel en avril 2007 en vue d'œuvrer avec les pays africains et leurs partenaires au développement à faire en sorte que les promesses faites à l'Afrique soient tenues.

De même, et suite au constat que les promesses n'étaient guère tenues (voir encadré), les gouvernements africains ont pris l'initiative de suivre dans quelle mesure les engagements pris par les bailleurs de fonds étaient respectés, en instituant une Conférence ministérielle africaine sur le financement du développement. La première Conférence s'est tenue à Abuja (Nigéria) du 20 au 22 mai 2006 et la deuxième à Accra les 30 et 31 mai 2007. De leur côté, les organisations de la société civile du continent telles qu'African Monitor ont mis en place leurs propres mécanismes pour suivre les engagements pris dans le domaine du financement du développement et déterminer dans quelle mesure ils étaient respectés, ainsi que leur impact sur les communautés locales<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> UNECA, 2008, Rapport Economique sur l'Afrique : « L'Afrique et le consensus de Monterrey »

### **Encadré 1: Les décideurs africains préoccupés par la lenteur de la mise en œuvre du consensus de Monterrey**

*En ce qui concerne les six domaines définis dans le Consensus [de Monterrey], les résultats [des enquêtes] montrent que c'est le manque de progrès, dans le domaine du commerce international en tant que moteur de la croissance qui suscite la plus vive préoccupation. Environ 34% des enquêtés ont indiqué que c'était là le domaine qui avait enregistré le moins de progrès. Dans un sens, ce résultat surprend dans la mesure où les données macroéconomiques indiquent qu'il y a eu une croissance des exportations réelles en provenance de l'Afrique durant la période antérieure à Monterrey. De plus, le ratio exportations/PIB s'est accru, passant d'une moyenne de 29% durant la période antérieure à Monterrey (1998-2001) à 33% durant la période qui a suivi (2002-2005). Cela étant, les réponses sont concevables si l'on prend en compte la part extrêmement faible de l'Afrique dans le commerce mondial et la frustration de plus en plus grande des pays africains durant les négociations commerciales du Cycle de Doha (Osakwe, 2007). Les enquêtés ont également cité la mobilisation des ressources internationales et des ressources nationales comme étant des domaines où les progrès ont été très limités. Quelque 17.3% d'entre eux ont jugé ces domaines préoccupants.*

*La dette extérieure semble être le seul domaine qu'un petit nombre d'enquêtés (4.9%) ont cité comme celui où l'on a fait «le moins de progrès». Cela concorde avec les données macroéconomiques qui montrent qu'il y a eu une réduction considérable du ratio de dette extérieure/PIB en Afrique durant la période postérieure à l'adoption du Consensus de Monterrey*

*S'agissant des progrès accomplis dans le domaine du commerce international, les enquêtés des pays exportateurs de pétrole ont donné une opinion moins favorable que celle des enquêtés de l'échantillon total ou des PMA. Environ 43% d'entre eux ont indiqué que c'était le domaine ayant enregistré le moins de progrès contre 34% pour l'échantillon total et les PMA. Ce résultat est surprenant dans la mesure où les principales exportations des pays exportateurs de pétrole ont un accès aux marchés mondiaux meilleur que celles des PMA et il aurait été plus logique que leur opinion à ce sujet soit plus favorable que celle des enquêtés se trouvant dans ces derniers pays. À la question de savoir si les objectifs du Consensus pouvaient être atteints dans leurs pays d'ici à 2015, les responsables africains se sont montrés d'un optimisme prudent. Environ 38% ont indiqué que c'était peu probable tandis que 44% considéraient qu'il y avait moins de chances de les atteindre. Aux deux extrêmes, seuls 11,1% et 5,6% ont estimé que c'était très probable ou pas du tout probable. Ces réponses reflètent l'impression générale prévalant, à savoir que les pays africains tout comme leurs partenaires de développement doivent faire davantage pour améliorer les chances de réaliser les objectifs du Consensus et les OMD.*

*Source : ERA, 2008, Enquête de la CEA auprès des décideurs africains sur le Consensus de Monterrey, mars et avril 2007*

Plus récemment, en mars 2010 les Ministres Africains des Finances, de la Planification et du Développement de la Commission Economique pour l'Afrique réunis pour la troisième réunion conjointe Union Africaine (UA)/ CEA à Lilongwe ont entendu un rapport de la CEA sur la mise en œuvre du consensus de Monterrey. Ce rapport fait état de progrès dans divers domaines, notamment la mobilisation des ressources internes, l'aide étrangères mais note que ces progrès ne permettent pas d'atteindre les OMD. En novembre 2010 la Banque Africaine de Développement (BAD) et l'Autorité de Planification et de Coordination du NEPAD ont tenu une rencontre sur l'efficacité de l'aide au développement pour définir une position africaine pour le sommet de Busan en Corée en 2011. Cette rencontre a fait le constat, une fois encore, de l'échec de l'aide des sources traditionnelles à donner une impulsion au développement de l'Afrique et a appelé au passage du principe de l'efficacité de l'aide à celui de l'efficacité du développement.

En mai 2011, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, en réponse à l'appel de l'Assemblée Générale des Nations à contribuer aux préparatifs de la cinquième Edition du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement a organisé avec la Commission de l'Union Africaine, le PNUD et la BAD, le forum sur le financement du développement à Addis Abeba. Ce forum a abouti à une déclaration qui devra servir de cadre de travail pour la préparation de la contribution africaine aux travaux de Busan.

## 2 LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT : UN EFFORT NORD- AFRICAIN IMPORTANT SUR LES OBJECTIFS DE DOHA

La Déclaration de Doha, qui a sanctionné les travaux de la Conférence internationale de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey a souligné la nécessité d'avancées supplémentaires pour la quasi-totalité des pays africains sur le front des quatre principales sources de financement du développement : les ressources domestiques, les apports internationaux de capitaux, l'aide publique au développement et la dette.

Ainsi, la problématique du financement du développement en Afrique du Nord peut-elle être appréhendée à travers l'évolution des efforts consentis par les pays pour améliorer les apports des différentes sources de financement et optimiser leur utilisation à la lumière des recommandations de Doha.

### 2.1 Financement domestique et financement externe

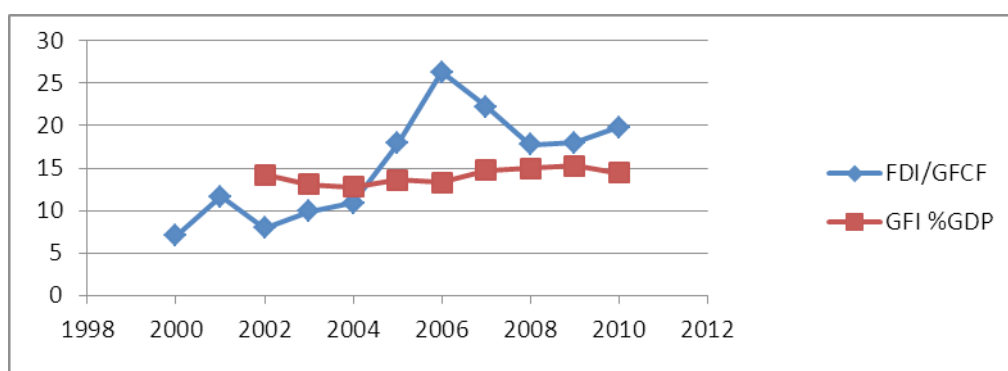
Les entrées d'IDE ont un rôle de développement à jouer lorsque le volume d'IDE représente une part significative par rapport à la formation brute de capital fixe (FBCF) dans une économie donnée. Les IDE dans ce cas pourraient devenir une source d'emplois (CNUCED). Le ratio d'IDE par rapport à la FBCF peut par conséquent servir d'indicateur de l'amélioration de l'environnement des affaires. De la même manière, le taux d'investissement en pourcentage du PIB peut également fournir une indication du volume des activités d'investissement (UNECA, 2011).

En Afrique du Nord, le ratio d'IDE par rapport à la FBCF, sur la période 2000-2010 représente 15,6% en moyenne (voir graphique 1) avec un pic de 26,3% et une tendance à la hausse.

Cette tendance générale à la hausse indique qu'un environnement des affaires favorable au financement extérieur prévaut de plus en plus dans la région. Plus généralement, cela traduit la capacité de l'Afrique du Nord à attirer cette source de financement externe pour la formation de capital fixe.

Le taux d'investissement (en % du PIB), en revanche, a représenté en moyenne 20% pour l'ensemble de la région durant ces neuf dernières années.

**Graphique 1 - Le ratio d'IDE par rapport à la FBCF et du taux d'investissement en AN 2000-2010**

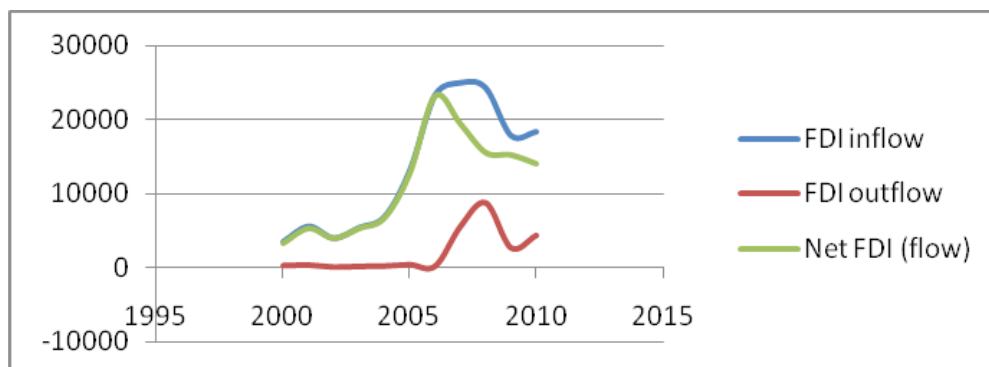


Source: CNUCED

Si l'on examine les flux d'IDE dans la région nord-africaine durant ces dix dernières années, on peut observer que, la région a enregistré une sortie d'IDE, particulièrement en 2009. Cependant, les entrées brutes d'IDE ont dominé les sorties d'IDE telles que le montrent les différences entre les entrées nettes et brutes observées sur le graphique 2.



**Graphique 2- Flux d'IDE en AN (en millions \$EU) 2000-2010**



Sources : CNUCED, DN, EIU

En effet, les entrées brutes moyennes d'IDE ont totalisé 13.561 millions \$EU par an de 2000 à 2010 alors que les entrées nettes moyennes d'IDE étaient de 11.505 millions \$EU par an et les sorties moyennes d'IDE étaient de 2.055 millions \$EU par an seulement, durant la même période. Par conséquent, on peut dire que la région nord-africaine est une destination attrayante pour le financement étranger. Ceci s'explique entre autres par les progrès réalisés par les pays en matière d'amélioration du climat des affaires, les programmes de privatisations dans les secteurs des télécommunications et l'accélération des investissements des pays du Sud, notamment la Chine, le Brésil, la Russie etc.

**Tableau 1- Taux relatif des entrées d'IDE et des investissements bruts**

	IDE (% FBCF)			Taux d'investissement (% PIB)		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Algérie	5,6	5,9	3,8	25,8	27	34
Egypte	31,2	22,3	15,4	22,3	19,3	19
Libye	46,7	37,2	30,2*	8,9	13,6	13,2*
Maroc	9	4,5	5,7	33	36	37,1
Mauritanie	49,8	-5,1	ND	ND	ND	ND
Soudan	21,2	27,6	ND	ND	15	16*
Tunisie	27	15,6	15,3	24,9	25,9	24

Source : Données nationales, \* Préviation de l'EIU.

Les analyses pays ne semblent pas contredire cette remarque régionale même si des disparités peuvent être observées d'un pays à un autre.

En Algérie, le ratio d'IDE par rapport à la FBCF est relativement faible comparé à d'autres pays de la région (environ 3,8% en 2010 par rapport à 5,9% en 2009). Ce faible ratio reflète les règles rigides visant à limiter les entrées d'IDE afin de protéger l'intérêt économique national et promouvoir l'industrie nationale. Ce ratio est aussi conforme au taux d'investissement fixe brut qui doit atteindre 27,4% du PIB en 2010, par rapport aux 28,3% atteints en 2009. Les investissements publics ont atteint 2 milliards DA en 2010 contre 1,946 milliards DA en 2009.

La création d'emplois à travers l'investissement pour améliorer l'infrastructure, le logement, les services et le développement de l'industrie non pétrolière et le secteur des services a, en grande partie, contribué l'atteinte de ce taux.

En Égypte, il est prévu que les investissements publics augmentent à 124 milliards £E en 2010 contre 95,5 milliards £E en 2009. Le principal secteur qui a attiré des investissements est le secteur des infrastructures y compris les hôpitaux, les routes, les chemins de fer, les ports et le traitement des eaux usées. Le partenariat public-privé a joué un rôle positif dans la mise en place des programmes gouvernementaux relatifs à l'infrastructure.

En Libye, par contre, le taux d'investissement a légèrement baissé à 13,2% en 2010 par rapport à 13,6% en 2009, (voir Tableau 4). Ceci s'explique par la croissance du PIB suite à l'augmentation des prix du pétrole. En effet, les investissements bruts réels ont augmenté de 11% en 2010 et sont passés de 11,7 milliards DL en 2009 à 13 milliards DL aux prix courants du marché. Les programmes d'investissements publics visant le développement économique et la création d'emplois se sont portés sur les infrastructures, notamment l'électricité, les usines de dessalement, le transport et les secteurs de la communication.

Au Maroc, le taux d'investissement a dépassé 30% en moyenne durant les trois dernières années. Ce taux relativement élevé des investissements est en partie attribué à la part des entrées d'IDE brutes qui ont augmenté en 2010 à 1910 millions \$EU contre 1333 millions \$EU en 2009 et à l'accroissement des investissements publics. Dans la même foulée, le total des investissements, comprenant la formation brute de capital fixe et la variation de stock, est passé à 37,1% du PIB en 2010 contre 36,6% en 2009. En volume, les investissements bruts en 2010 ont augmenté de 14% par rapport à 2009. Les investissements publics se chiffrent à 162,4 milliards Dh représentant 56% des investissements bruts totaux alors que les investissements privés représentent 127,6 milliards Dh. Les investissements sont orientés vers la mise à niveau de la construction des routes, chemins de fer, autoroutes, ports ainsi que le transport, le logement, l'agriculture et l'énergie.

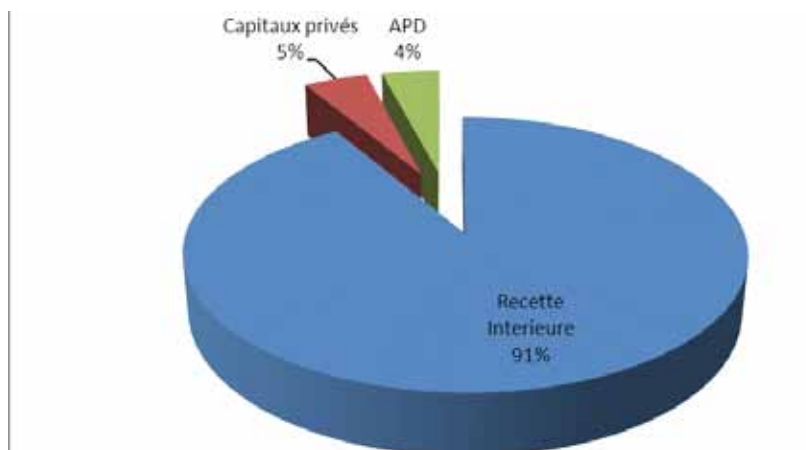
Au Soudan, les investissements bruts en % du PIB ont légèrement augmenté pour passer de 15% en 2009 à 16% en 2010. En volume, les investissements prévus en 2010 ont augmenté de 5,3% par rapport à 2009 et sont passés de 9,75 milliards LS en 2009 à 10,3 milliards LS en 2010.

En Tunisie, le taux d'investissement a légèrement baissé en 2010, avec une moyenne de 24% par rapport à 25,9% en 2009. En volume, cette baisse a représenté 8,8% par rapport à 2009 étant donné qu'il est prévu que les investissements bruts atteignent 10,3 milliards \$EU contre 11,3 milliards \$EU en 2009. Les autorités ont également encouragé les investissements dans l'infrastructure, en particulier la construction, les aéroports, la haute mer et les ports. Les investissements privés en 2010 étaient estimés à 57% du total des investissements et ont été renforcés par une nouvelle loi sur les investissements qui encourage le secteur à investir dans des projets à haute technologie, à forte valeur ajoutée et respectueux de l'environnement.

Au total, les pays d'Afrique du Nord, à l'instar de beaucoup de pays africains mobilisent de mieux en mieux leurs ressources nationales et deviennent des destinations de plus en plus attractives pour les investisseurs. Par ailleurs ici, moins que dans les autres pays africains l'aide au développement ne semble pas jouer un rôle important puisque sa part dans les financements représente seulement une moyenne de 4% sur les dix dernières années. En termes de valeur, toutefois, il est à noter que l'aide publique au développement reçue par l'Afrique du Nord entre 2005 et 2009 a atteint un total de 26 milliards de dollars environ, ce qui représente tout de même près de 20% de l'ensemble de l'aide reçue par le continent, soit 136 milliard de dollars.



### Graphique 3: Répartition des financements disponibles pour le développement en Afrique du Nord



Source : Forum pour le Partenariat pour l'Afrique, 2010 (Données annuelle moyenne)

Les revenus du travail et de la propriété en provenance de la diaspora représentent aussi un flux de recettes non négligeable pour les économies. Les transferts des migrants sont quasiment équivalents à l'aide reçue par le continent et sont plus importants que les capitaux privés destinés au financement des IDE (Banque Mondiale, 2011). En Afrique du Nord les transferts des migrants représentent en moyenne 3,3% du PIB contre seulement 0,6% du PIB pour l'aide. Ils étaient, en 2009 six fois plus élevés que l'aide publique au développement<sup>5</sup>.

Selon des estimations de la Banque Mondiale (cf tableau 2), les envois de fonds des travailleurs à l'étranger deviennent une source de plus en plus importante de financement du développement en Afrique. Leur envolée, rapide jusqu'en 2007, s'est considérablement ralentie en 2008, mais néanmoins un accroissement de 10 % entre ces deux années, passant de 30 à 33 milliards USD (niveau plus de trois fois supérieur aux 10 milliards USD de 2000).

**Tableau 2 : Envoi de fonds des migrants en milliards de dollars US**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Nigeria</b>	1,4	1,2	1,2	1,1	2,3	3,3	5,4	9,2	10
<b>Égypte</b>	2,9	2,9	2,9	3	3,3	5	5,3	7,7	9,5
<b>Algérie</b>	0,8	0,7	1,1	1,8	2,5	2	1,6	2,1	2,2
<b>Soudan</b>	0,6	0,7	1	1,2	1,4	1	1,2	1,8	1,9
<b>Tunisie</b>	0,8	0,9	1,1	1,3	1,4	1,4	1,5	1,7	1,8
<b>Kenya</b>	0,5	0,6	0,4	0,5	0,6	0,8	1,1	1,6	1,8
<b>Sénégal</b>	0,2	0,3	0,3	0,5	0,6	0,8	0,9	1,1	1,3
<b>Afrique du Sud</b>	0,3	0,3	0,3	0,4	0,5	0,7	0,7	0,8	0,8
<b>Ouganda</b>	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5
<b>Lesotho</b>	0,3	0,2	0,2	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4
<b>Afrique subsaharienne, total</b>	4,6	4,7	5	6	8	9,4	12,6	18,6	19,8
<b>Afrique du Nord, total</b>	4,4	4,5	5	6	7,3	8,5	8,5	11,6	13,6
<b>Afrique</b>	9	9,2	10	12	15,3	17,9	21,1	30,2	33,4

Source : Banque mondiale, Recueil de statistiques 2008 sur les migrations et les envois de fonds, et FPA, 2010

<sup>5</sup> Selon les données du World Development Indicators (WDI) de 2010, les transferts des migrants nord africains étaient de l'ordre de 19,8 milliards de dollars contre 3,5 milliards de dollars pour l'aide reçu par les pays.

Outre la très rapide progression des envois de fonds des migrants que montre ce tableau, aussi bien pour l'Afrique au Sud du Sahara que pour l'Afrique du Nord, on peut surtout relever que trois des dix pays africains qui reçoivent le plus d'envois de fonds de travailleurs à l'étranger se trouvent en Afrique du Nord. C'est dire toute l'importance de ce créneau de mobilisation de ressources pour le financement du développement malgré les difficultés rencontrées par les migrants, notamment les coûts élevés des transferts.

Les données plus récentes de 2009 ainsi que les estimations de 2010 et les prévisions de 2011 montrent d'ailleurs que les craintes liées aux effets de la crise économique et financière de 2008, si elles sont réelles n'ont pas eu l'effet catastrophique attendu. C'est ce que confirme un communiqué<sup>6</sup> de la Banque Mondiale en Novembre 2010 : « Les envois de fonds des travailleurs émigrés ont continué d'être une importante source de financement extérieur pour les pays en développement durant la récente crise financière mondiale ». Selon le Recueil des statistiques de 2011 de la Banque mondiale sur les migrations et les envois de fonds (Migration and Remittances Factbook 2011), les montants déclarés à ce titre devraient atteindre 325 milliards de dollars d'ici à la fin de l'année, contre 307 milliards de dollars en 2009. Au niveau mondial, les envois de fonds devraient se monter à 440 milliards de dollars pour l'année 2010 (Cf tableau 3). L'Afrique du Nord, qui a été l'une des régions les plus affectée par les effets de la crise sur les envois de fonds commence également à se relever selon les mêmes estimations. En effet, la chute de 6,3% entre 2008 et 2009 (Cf Tableau 3) observée dans la région MENA est due en partie à une chute de 11% (World Bank, 2011) sur la même période en Afrique du Nord uniquement. Les deux principaux bénéficiaires en Afrique du Nord que sont l'Égypte et le Maroc ont connu des baisses respectives de 18% et de 9% selon les mêmes sources. L'analyse des sources des revenus des migrants suggèrent que l'Afrique du Nord reçoit plus de 50% de ses revenus de transferts des migrants de l'Europe, une des zones les plus affectées par la crise économique mondiale.

**Tableau 3 : Perspectives des envois de fonds vers les pays en développement 2011-12**

En milliards de dollars	2007	2008	2009	2010e	2011p	2012p
<b>Pays en développement</b>	278	325	307	325	346	374
<b>Asie de l'Est et Pacifique</b>	71	85	86	91	98	106
<b>Europe et Asie centrale</b>	39	46	35	37	39	43
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	63	65	57	58	62	69
<b>Moyen-Orient et Afrique du Nord</b>	32	36	34	35	37	40
<b>Asie du Sud</b>	54	72	75	83	87	92
<b>Afrique subsaharienne</b>	19	21	21	21	22	24
<b>Pays à faible revenu</b>	17	22	22	24	26	29
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>	262	303	285	301	319	345
<b>Monde</b>	385	443	416	440	464	499
<b>Taux de croissance (%)</b>						
<b>Pays en développement</b>	22,80	16,70	-5,50	6,00	6,20	8,10
<b>Asie de l'Est et Pacifique</b>	23,70	20,20	0,30	6,40	7,20	8,50
<b>Europe et Asie centrale</b>	38,50	16,50	-22,70	3,70	6,50	10,40
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	6,90	2,20	-12,00	2,00	7,60	10,00
<b>Moyen-Orient et Afrique du Nord</b>	21,50	11,80	-6,30	5,30	4,50	6,70
<b>Asie du Sud</b>	27,10	32,50	4,50	10,30	5,10	6,30
<b>Afrique subsaharienne</b>	46,70	14,90	-3,70	4,40	4,50	6,70
<b>Pays à faible revenu</b>	27,60	32,50	2,40	8,20	8,70	9,00
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>	22,50	15,70	-6,00	5,80	6,00	8,00
<b>Monde</b>	21,10	15,10	-6,10	5,80	5,40	7,50

Source : World Bank (2011)

6 Communiqué de presse n°:2011/168/DEC de la Banque Mondiale à l'occasion du lancement de l'édition 2011 du « Migration and Remittances Factbook 2011 ».

Les envois de fonds des migrants continueront donc selon toutes les prévisions à jouer un rôle important dans le financement du développement en Afrique du Nord<sup>7</sup>. Les apports les plus significatifs déjà notés dans le passé et encore attendus vont de leurs effets dopants sur les réserves internationales, au renforcement de la balance courante auquel ils contribuent en prenant par la réduction directe et indirecte de la pauvreté<sup>8</sup> dans laquelle ils jouent un rôle de choix en contribuant à l'éducation et à la santé des bénéficiaires. L'analyse des affectations budgétaires des revenus de transferts reçus par les ménages montrent qu'au Maroc, en Algérie, en Tunisie et en Egypte montrent que moins de la moitié est consacré à l'augmentation des besoins quotidiens des familles et environ le quart aux dépenses d'éducation (UNECA, 2007). L'investissement productif n'est pas en reste car selon la même étude elle existe même si son impact réel peut paraître assez modeste. Les placements sont orientés en fonction d'une logique micro-économique inscrite dans des contextes locaux vers des secteurs tels que le logement, l'immobilier, le commerce et autres services.

### Encadré 2 : Enjeux des transferts des migrants en Algérie et au Maroc

*Algérie : Les estimations disponibles font état d'un montant de flux total des migrants de l'ordre de 1,5 milliard EUR (soit moins de 1 % du PIB), dont 1,35 milliard des pays européens et 282 millions EUR en provenance de la France<sup>56</sup>. Ces chiffres laissent penser que l'importance macroéconomique des transferts devient relativement négligeable – même si l'impact microéconomique de ceux-ci sur la consommation des familles voire la vitalité du petit immobilier résidentiel peut être plus significative. La communauté des algériens résidents à l'étranger (ARE) est officiellement estimée par l'Etat algérien à 7 millions d'individus, dont 4 millions en France ; toutefois l'INSEE chiffre la communauté des ARE en France à 679 000 personnes, soit plus de la moitié de la communauté algérienne à l'étranger. La différence de chiffres tient sans doute pour l'essentiel au système de comptage, intégrant ou non les 2ème et 3ème générations de migrants et aux phénomènes de naturalisation en France. Les enjeux spécifiques prioritaires pour le secteur financier et l'Etat résideraient dans : la réduction des transferts informels au profit des transferts via le secteur financier formel, un plus grand dynamisme commercial de la part du secteur bancaire public et d'Algérie Poste, tant au niveau national qu'international, et plus largement une prise en considération des transferts des ARE et de leur potentiel d'investissement dans le secteur privé et l'immobilier dans le cadre d'une stratégie nationale*

*Maroc : Les transferts des marocains résident à l'étranger (MRE) représentent 7 MDUS (54 milliards MAD), 1/3 des dépôts des banques marocaines, et jusqu'à 40 % pour les Banques Populaires, 8% du PIB, et une couverture de 8 mois de ressources en devises pour la balance des paiements sur la période 2001-2007.*

*...Les enjeux spécifiques sont de : i) systématiser et compléter le dispositif existant, et principalement améliorer l'accès à l'entrée du corridor pour les banques marocaines avec, à court terme, le souci de stopper la décline des transferts des MRE lié à la crise économique en Europe ; et plus structurellement, arriver à bancariser tout ou partie des MRE en Europe et à développer des mécanismes de bi-bancarisation ; ii) d'accroître la pénétration du marché au Maroc, en poursuivant l'extension du maillage par les moyens traditionnels mais surtout en exploitant de nouveaux moyens moins coûteux et plus aptes à susciter la confiance des populations non bancarisées : points de services multi-activités (i.e. des agences non bancaires) et développement des agences de sociétés de transfert, accroissement de la pré-bancarisation via certaines AMC (début d'expérience pilote FBPMC / Banques Populaires), voire le développement des services bancaires via la téléphonie mobile (projet en instruction) ; et iii) de disposer de relais auprès des autorités publiques et parapubliques en Europe pour améliorer les dispositifs, la fluidité des transferts et les mécanismes de co-développement.*

*Source : AFDB, 2009*

Les pays ont lancé diverses initiatives pour tenter de réduire les coûts et de capter davantage de revenus des diasporas. Parmi ces initiatives, la fourniture d'informations sur le coût des transferts dans les pays d'origine, la promotion du recours aux services postaux des pays de destination pour le retrait des fonds et l'utilisation du téléphone mobile pour le transfert de fonds dans les pays où ce service est fourni par les opérateurs, peuvent être cités (UNECA, 2007).

<sup>7</sup> Si la reprise économique en Europe et dans le monde autorise ces perspectives, il est important de noter que l'une des raisons de la croissance rapide des transferts des migrants est sa forte corrélation avec la progression des flux migratoire hors de la sous-région. Or il n'est pas prévu un reflux malgré les mesures de resserrement migratoires prises par les gouvernements Européen.

<sup>8</sup> UNECA, (2007), « Migration Internationale et développement en Afrique du Nord »

### Encadré 3 : Enjeux des transferts des migrants et Facilitation réglementaire en Tunisie

*En 2007, le nombre de tunisiens résidant à l'étranger est estimé à 1 018 000 personnes, dont 600 000 installés en France et qui, à hauteur des deux-tiers, bénéficient de la double nationalité. Ils se concentrent essentiellement dans les grandes villes. Les transferts des TRE représentent 5% du PIB et 23% de l'épargne nationale pour un montant de l'ordre de 2 199 DT en 2007 (1,1 milliard EUR) de 4% au cours des dernières années, soit moins que pour le Maroc (10%). Le corridor français est le plus important (50% des flux) et se caractérise par des tarifs élevés.*

*La problématique spécifique pour la Tunisie est, dans l'immédiat, de mieux accéder à l'entrée du corridor des transferts, s'agissant des banques tunisiennes qui ne sont pas des filiales ou partenaires commerciaux de banques européennes ou marocaines, via une meilleure utilisation de l'Union Tunisienne des Banques, ou la création d'établissement(s) de paiement(s) en Europe. A moyen terme, l'enjeu serait : d'arriver à un niveau de systématisation des dispositifs comparable à ce qui peut être observé au Maroc, y compris en matière de bi-bancarisation ; et de développer un système de bancarisation à distance et de services de paiements par téléphonie mobile, dans le but de réaliser un réel « saut » qualitatif et quantitatif tant pour les transferts que pour la bancarisation en Tunisie.*

*La Tunisie a été le premier pays du Maghreb à lever les obstacles réglementaires et fiscaux pour ses résidents à l'étranger : comptes en devises ou dinars convertibles avec possibilité de réexportation, défiscalisation... Ce système, assorti d'un système très pointu de contrôle des changes (y compris aux douanes pour l'import de biens et dans les bureaux de change pour la conversion devises / dinars) semble avoir orienté les flux vers les transferts formels ou l'importation contrôlée de biens d'équipements<sup>91</sup>.*

*Si la plupart des établissements vend les produits des messageries financières internationales, il semble que le corridor depuis la France reste comparativement cher, signe possible d'un manque de concurrence. L'ajout de nouvelles catégories réglementaires, comme les sociétés de transfert dont le coût de création et de déploiement est très réduit par rapport aux banques, pourrait être de nature à favoriser cette concurrence.*

Source : AFDB, 2009

Dans tous les cas, cette source de financement du développement n'a pas encore atteint sa limite. En effet, même si les mesures de rétorsions et de limitations des flux migratoires mises en œuvre par les pays de destination réduisent le nombre de migrants la diaspora actuelle, en général bien établie a tendance à perpétuer le cycle. Ainsi peut-on voir se développer plusieurs générations de migrants qui restent fortement attachés à leur pays d'origine et qui constituent une source importante de revenus aussi bien sur le plan microéconomique que sur le plan macroéconomique. D'où l'attention dont les transferts des revenus des migrants continue de bénéficier dans la sous-région nord-africaine de la part des décideurs. Les dispositifs stimulants ne cessent également de s'améliorer même si certaines améliorations sont ralenties par la lutte internationale contre le blanchiment d'argent et les capitaux illicites.

## 2.2 L'agriculture et les énergies nouvelles et renouvelables : Zoom sur deux secteurs d'importance en Afrique du Nord

### 2.2.1 L'approche sectorielle du financement du développement est privilégiée en Afrique du Nord

Comme montré précédemment, tous les secteurs de l'économie des pays d'Afrique du Nord sont confrontés d'une manière ou d'une autre à des contraintes de financement. La question du financement reste d'actualité pour des secteurs comme l'agriculture, l'énergie, l'éducation et la formation, la recherche et développement ou les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Cependant l'importance stratégique d'un secteur peut conduire les Etats à lui accorder une place de choix dans sa politique de promotion de l'investissement.

Le financement du développement diffère cependant d'un secteur à l'autre, au plan national et supranational et certains secteurs peuvent devenir des moteurs de l'intégration régionale en Afrique du Nord. La logique de financement diffère aussi entre secteurs productifs et secteurs

sociaux surtout lorsqu'il faut tenir compte de l'horizon du résultat escompté (court/moyen terme pour les secteurs productifs, long terme pour les secteurs sociaux).

Certains de ces secteurs ont été traités en profondeur par les Nations Unies et la CEA lors de colloques, de séminaires et de réunions d'experts (voir encadré).

#### **Encadré 4 : Le financement des TIC et de la Recherche Développement**

*Le financement des TIC a fait l'objet des Consultations ouvertes sur les mécanismes de financement permettant de relever le défi que représente l'application des TIC au service du développement (Genève, Suisse, 8-9 Octobre 2009). Le Bureau de la CEA/AN a de son côté traité du financement de la recherche et développement lors de la réunion d'experts de la région «Promotion de la recherche et développement (R&D) en Afrique du Nord» Rabat, Maroc, 15-17 Juillet 2008.*

*Les TIC représentent un élément important du développement dans de nombreux domaines comme par exemple l'éducation, la santé, la croissance économique et la gouvernance. La plupart des pays recherchent un appui aux TIC en tant que partie intégrante des plans de développement pour ces secteurs, alors qu'un nombre plus restreint de pays demandent un appui spécifique en faveur des TIC. Les TIC ont en effet besoin d'infrastructures, lesquelles sont financées en grande partie par le secteur privé depuis 1990. L'Agenda de Tunis pour la société de l'information (Sommet Mondial de la Société de l'Information «SMSI» novembre 2005) reconnaît aussi la nécessité de réduire la fracture numérique grâce à des investissements adéquats et durables dans les infrastructures et les services TIC, ainsi que dans le renforcement des capacités et dans les transferts de technologie.*

*C'est dans ce contexte que le Groupe UNGISI a lancé, conformément aux recommandations de l'ECOSOC, des consultations ouvertes sur les mécanismes de financement pour relever le défi de l'application des TIC au service du développement (Genève, 8-9 octobre 2009). Le Forum a noté que la question du financement des TIC constitue encore un défi important, souligné la nécessité de continuer à explorer de nouveaux mécanismes de financement tels que les IDE, les prêts multilatéraux et la micro finance, insisté sur le rôle de la libéralisation et l'ouverture à la compétition, et demandé de relever le défi que posent les fonds d'accès universel.*

*S'agissant de la Recherche et Développement, les débats qui ont eu lieu dans le cadre de la réunion d'experts organisé par le Bureau Afrique du Nord de la Commission économique pour l'Afrique, ont confirmé les difficultés d'accès au financement pour la R&D (Rabat, 15-17 Juillet 2008). La difficulté d'intégrer le financement de l'innovation dans une stratégie nationale dans un environnement économique caractérisé par la prépondérance des petites et moyennes entreprises (PME) a été reconnue comme un véritable handicap. C'est pourquoi, la question du financement de la R&D a été reconnue comme une priorité régionale qui doit permettre un accroissement de la part de la recherche privée mais également de meilleures synergies entre recherche privée et publique*

*Source : CEA-AN*

La présente étude a choisi de se concentrer sur deux secteurs importants: l'agriculture et l'énergie compte tenu de leur poids particuliers dans la région et du fait qu'ils sont plus d'actualité dans le contexte présent.

En effet, la crise alimentaire mondiale de 2007/2008 et les impacts attendus du changement climatique ont relancé les débats sur le rôle crucial de l'agriculture dans la croissance économique, la sécurité alimentaire et la réduction du chômage. Selon les prévisions de l'OCDE et de la FAO (2009), les stocks alimentaires mondiaux resteront modestes à moyen terme, les marchés tendus et les risques de spéculation sur les prix toujours présents.

On assiste ainsi à une intensification progressive des engagements politiques et financiers en faveur du secteur et ce à tous les niveaux : mondial, régional et national. Les rencontres stratégiques se sont multipliées sous l'égide du G8, du G20, de l'OCDE, de l'UA et de l'UMA en vue : (i) d'arriver à une compréhension commune des défis mais aussi des nouvelles opportunités, (ii) de redéfinir des politiques adaptées (meilleure prise en compte de la problématique de sécurité alimentaire au regard notamment des enjeux climatiques et financiers) et, (iii) de renforcer la coopération.



Le Sommet du G8 d'Aquila sur la sécurité alimentaire mondiale (juillet 2009) s'est accordé sur la nécessité d'une approche coordonnée. Les pays ont annoncé leur engagement à mobiliser 20 milliards d'USD sur trois ans destinés à renforcer la production et la sécurité alimentaires mondiales.

Le Sommet mondial sur la sécurité alimentaire (Rome, Novembre 2009) a réitéré la nécessité de réinvestir stratégiquement le champ agricole et rural et de lutter contre les effets négatifs du changement climatique sur le secteur agricole, afin de réduire la faim et la malnutrition dans le monde. Il a souligné la priorité à accorder au renforcement des investissements dans le secteur et à l'amélioration de la coordination et de la gouvernance mondiale.

A l'échelle africaine, la session annuelle des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique tenue sous l'égide de l'UA et de la CEA (Malawi- mars 2010), a réaffirmé - dans sa résolution L-11 intitulée « Réaliser la sécurité alimentaire en Afrique d'ici cinq ans - l'engagement à renforcer l'investissement dans l'agriculture comme le prévoit le Programme Détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) adopté lors du Sommet des Chefs d'Etats (Maputo, 2003). La résolution appelle en outre à accorder une attention particulière aux petits agriculteurs et à mettre en place les conditions favorables à l'investissement privé dans l'agriculture, l'agro-industrie et l'agroalimentaire.

Lors de sa 15<sup>ème</sup> session tenue à Marrakech en octobre 2009, la Commission ministérielle maghrébine chargée de la sécurité alimentaire de l'UMA a mis l'accent sur l'importance de renforcer l'investissement public et privé dans le développement du secteur agricole. En effet, au-delà de la raréfaction des ressources naturelles (terres, eau), l'agriculture maghrébine a souffert de la faiblesse des politiques agricoles et alimentaires et notamment d'un sous-investissement qui a touché aussi bien les infrastructures rurales, le capital humain, la recherche-développement que la conservation des ressources naturelles. Ce manque d'investissement a confiné le secteur à un faible niveau de production et de productivité.

Le Plan d'Action Conjoint (PAC) pour le développement de l'agriculture et la sécurité alimentaire adopté par la Ligue Arabe et l'Union Africaine (Egypte, 2009) traduit la volonté des deux régions de faire front commun face aux problèmes de la sécurité alimentaire, à travers une forte mobilisation de leurs ressources. La première réunion ministérielle Afro-arabe sur le développement de l'agriculture et la sécurité alimentaire (Egypte, février 2010) a abouti à l'élaboration d'un programme de travail conjoint visant une coopération renforcée.

Depuis la crise alimentaire, la tendance à la baisse de l'investissement dans le secteur est en train de s'inverser avec un retour marqué des principaux bailleurs de fonds. La plupart des agences bilatérales et multilatérales ont procédé à une revue de leur portefeuille, lancé de nouveaux projets et mis en place de nouveaux mécanismes de financement.

L'IDE dans l'agriculture est également en légère hausse bien que le volume total reste limité et faible par rapport aux autres secteurs d'activités. Dans son rapport 2009 sur l'investissement dans le monde, la CNUCED montre l'intérêt croissant que suscite l'investissement privé (investissement direct dans la production agricole ou à travers l'agriculture contractuelle) dans le secteur agricole des pays en développement. Les investissements concernent plus particulièrement la production agricole de cultures commerciales et l'agroalimentaire. Cette augmentation de l'IDE dans certains pays s'explique par les mesures prises en matière de disponibilité des terres agricoles (généralement sous forme de baux à long terme), les réformes de l'environnement des affaires (fiscalité, commerce extérieur, secteur financier) et la structure de l'économie mais, elle semble surtout avoir été stimulé par la crise alimentaire et les investissements spéculatifs qui l'ont alimentés.

Aujourd'hui, la nécessité de trouver des solutions à l'insécurité alimentaire est devenue un défi pour l'ensemble des acteurs (publics, privés et petits exploitants) et à tous les niveaux (local, national, régional et international). Ainsi, au-delà des engagements politiques, on assiste à une transformation de l'environnement institutionnel, réglementaire et financier du secteur agricole qui met la sécurité alimentaire nationale et régionale au cœur des stratégies agricoles et de développement.

Dans ce nouveau contexte, et afin d'optimiser au mieux les potentialités du secteur et améliorer sa contribution à la croissance économique globale et à la lutte contre la pauvreté tout en faisant face aux nouveaux enjeux (changement climatique, crise financière), la plupart des pays de la région Afrique du Nord ont amorcé une révision profonde de leur politique agricole et mis l'accent sur l'encouragement de l'investissement privé et l'appui aux petites et moyennes exploitations agricoles. L'Etat réinvestit ainsi son rôle de planificateur, de régulateur et d'accompagnateur. De nombreuses réformes sont en cours : ouverture du foncier de l'Etat à la gestion privée, création de fonds d'investissement, mise en place de fonds de garantie, amélioration du climat des affaires dont la facilitation d'accès aux prêts bancaires (cf Doing Business 2010) ainsi que l'établissement de partenariats Etat-secteur privé.

### *2.2.2 L'agriculture : une priorité*

Au Maghreb, la contribution moyenne de l'agriculture au PIB (10 à 20 %), à l'emploi (40 à 50%) et à la sécurité alimentaire en font un secteur stratégique à même de stimuler la croissance économique globale de la région. Pourtant, la part de l'agriculture dans le PIB n'a cessé de diminuer pour atteindre en moyenne 13,5% sur la période 2003-2007 (DESA, 2009) et le secteur demeure structurellement déficitaire et dépendant des importations de produits de base.

Réduire la dépendance alimentaire et créer une économie agricole durable va nécessiter des efforts conjoints de la part des acteurs publics et privés en vue de relancer les investissements dans le secteur. Cela implique de créer un environnement incitatif pour les exploitations familiales (qui assurent 80 % de la production) et les opérateurs économiques (transformation et commercialisation) qui doivent trouver dans les secteurs agricole et agroalimentaire des opportunités nouvelles et durables de rentabilité. Créer cet environnement relève de la responsabilité première des États qui peuvent agir par les mesures de politique économique et sectorielle et par les investissements publics. L'efficacité des financements publics et la rentabilité des investissements privés sont liées. Le défi à relever est de construire les partenariats qui permettront ces synergies. En 2002 déjà, la Conférence Internationale sur le financement du développement (Monterrey) et le Sommet Mondial sur le Développement Durable (Johannesburg) ont souligné l'importance du partenariat avec le secteur privé pour atteindre les objectifs du développement durable.

Suite au désengagement des Etats au début des années 80, les dépenses publiques pour le secteur agricole ont fortement diminué durant les trois dernières décennies et n'ont en moyenne pas représenté plus de 4 % du PIB. Malgré l'élan de libéralisation et l'accent mis sur la promotion du secteur privé, ce dernier n'a pas investi le secteur de manière significative. Les investissements privés, hormis dans le cadre de filières agro-industrielles contractuelles tournées vers l'exportation (fruits, légumes, plantes médicinales, coton, huile d'olive) et quelques filières d'import-substitution (sucre, tomate, huile) sont restés limités. Le retrait de l'Etat quant à lui a été insuffisamment maîtrisé. Les mesures d'accompagnement nécessaires à l'instauration d'un environnement suffisamment attractif et compétitif qui réponde aux règles de transparence, de saine concurrence et de sécurité juridique n'ont pas suivi. L'encadrement de l'Etat a fait défaut (recherche, conseil, formation, accès au crédit, politique foncière, politique commerciale, accès aux facteurs de production) et l'investissement public dans les infrastructures rurales est resté limité, altérant ainsi

la rentabilité du secteur. Les petites exploitations n'ont eu qu'un accès limité au crédit formel et se sont fortement endettées.

Les banques commerciales n'ont joué qu'un rôle marginal en matière de financement agricole, compte tenu du faible niveau de rentabilité du secteur et du niveau élevé des risques auquel il fait face (variabilité climatique, catastrophes naturelles, fluctuation des prix). Cette situation est liée à la connaissance insuffisante du secteur par les banques, l'absence de mécanismes d'assurance et l'inadaptation des crédits octroyés (généralement de CT).

Le faible niveau des investissements privés (national et IDE) reflète le manque d'attractivité et les risques qui entravent le développement du secteur, notamment le manque d'infrastructures, un environnement économique et juridique peu favorable et, l'existence de barrières commerciales.

La situation qui a prévalu avec la crise alimentaire et la crise financière a montré les limites de la politique agricole. Aujourd'hui, de nouvelles ambitions se dégagent avec la forte priorité stratégique accordée au secteur pour valoriser au mieux le potentiel de productivité, d'innovation et de renforcement de la valeur ajoutée afin d'atteindre la sécurité alimentaire et de lutter contre la pauvreté. Face aux enjeux actuels, de nouvelles stratégies et de nouveaux modèles de financement seront nécessaires pour aborder des questions aussi complexes que l'orientation et l'efficacité des dépenses publiques, la création de mécanismes financiers adaptés (crédit, fonds de garantie, assurance) et des mécanismes innovants tels que les PPP qui pourraient permettre un partage des risques et une amélioration de la rentabilité du secteur (innovation technologique, développement des infrastructures rurales, accès facilité aux marchés).

La promotion d'une agriculture moderne, compétitive et durable qui réponde aux objectifs de croissance économique et de lutte contre la pauvreté passe donc par la consolidation du rôle de l'Etat dans le financement, l'amélioration du climat des affaires et le partenariat. Plus précisément, elle implique de :

- Relancer les investissements publics dans les infrastructures rurales (irrigation et gestion intégrée des ressources en eau, transport, électrification...), les capacités liées au commerce et dans la recherche- développement ;
- Promouvoir un crédit agricole durable au profit des petites et moyennes exploitations agricoles ;
- Financer l'adaptation ;
- Mettre en place un environnement incitatif pour les exploitations familiales, les grands producteurs privés et les agro- industriels, que seules les opportunités de rentabilité et de sécurité peuvent motiver (renforcer les droits juridiques vis-à-vis des terres, mettre en place des systèmes d'assurances,...);
- Promouvoir le Partenariat Public Privé (PPP).

Dans ce contexte, les pays ont adopté plusieurs réformes et mesures nouvelles visant à améliorer la rentabilité et la croissance du secteur, et à créer les conditions favorables à l'investissement privé. Des changements ont été apportés aux politiques existantes, la part du budget national consacrée à l'agriculture est en hausse et, différents types de partenariats se développent. Outre certaines mesures d'incitations, l'accent est mis sur la restructuration foncière (promotion de concessions agricoles), l'aménagement d'agropoles, l'accès au financement et la promotion des opportunités d'investissements pour attirer les investisseurs.



### Principales mesures nouvelles de politiques agricoles adoptées

En 2007-2010, plusieurs nouvelles mesures ont été adoptées et des ajustements apportés aux politiques agricoles existantes :

**En Algérie**, la nouvelle Loi d'orientation agricole adoptée en 2008 cible une croissance annuelle moyenne du secteur de 8% d'ici 2013 et met l'accent sur le financement rural et l'assurance agricole. La loi d'orientation a ainsi conduit à la mise en place d'un crédit à taux bonifié d'une durée d'une année (crédit RFIG) et a instauré le régime de la concession pour la mise en valeur des terres agricoles du domaine privé de l'Etat. A cet effet, un nouveau projet de Loi est en cours d'adoption pour fixer les conditions d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat sous le régime exclusif de la concession (40 ans, renouvelable) qui donne la possibilité d'accéder au crédit bancaire et d'avoir des partenariats avec des investisseurs exclusivement nationaux. La Caisse Nationale de Mutualité Agricole a développé plusieurs produits d'assurance pour l'agriculture et envisage la mise en place d'une assurance sécheresse (2011) orientée vers les cultures stratégiques comme les céréales. La politique du renouveau agricole et rural s'appuie sur des contrats de performance établis avec les wilayas qui soumettent les subventions aux agriculteurs (crédit sans intérêt, exonération d'impôts) aux résultats atteints. Cette politique met également l'accent sur le PPP national. Une carte de l'agriculture est en cours de préparation.

**En Egypte**, les investissements agricoles représentent 9,5% des investissements totaux (2004). L'investissement privé a constitué 53% de l'investissement total du secteur en 2004 et 65% en 2008 (BAD-Secteur privé-profil pays- 2009). D'importantes réformes de l'environnement des investissements ont été réalisées (classé parmi les dix premiers pays réformateurs, Doing Business, 2010). Elles ont touché la fiscalité, le secteur financier, le commerce extérieur et, le développement de zones spéciales d'investissement. Une Loi règlementant le PPP est en cours d'adoption et, un premier PPP va être lancé pour la mise en place d'une usine de traitement des eaux usées.

**En Libye**, dans le cadre de sa politique d'autosuffisance alimentaire a mis l'accent sur la construction d'infrastructures, la maîtrise de l'eau et l'aménagement des terres agricoles. Aujourd'hui, pour faire face à la limitation des terres agricoles et des ressources en eau, et sécuriser sa production alimentaire (notamment céréalière) le pays s'oriente vers l'externalisation de sa production à travers la réalisation d'investissements en Afrique (ex : Soudan, Mali). Le Pays dispose d'une loi favorisant l'investissement national et étranger.

**Au Maroc**, dans le cadre du Plan Maroc Vert (PMV) l'accent a été mis sur le PPP pour la mise en valeur des terres agricoles de l'Etat (concessions), le crédit aux petits exploitants (le crédit agricole a développé une nouvelle filiale exclusivement dédiée aux agriculteurs non éligibles au financement bancaire classique), l'accroissement des subventions agricoles (aménagements hydro agricoles, unités de valorisation, acquisition d'équipements et de matériels agricoles) et, le partenariat avec les banques commerciales pour accroître le financement des projets inscrits au PMV. Le gouvernement a opté pour la cession de 116 fermes d'Etat en crédit-bail (17 à 40 ans) à des investisseurs privés à travers des appels d'offres internationaux et des négociations directes pour les domaines spécialisés. Le Maroc a créé en 2009 l'Agence marocaine pour le Développement des Investissements (AMDI). Pour encourager les investissements privés, L'Etat accorde dans le cadre du FDA (Fonds de développement Agricole) des subventions et primes. Le FDA est actuellement en cours de révision pour accroître le niveau des subventions, étendre et cibler les domaines d'intervention du fonds. Un partenariat a été établi avec le groupe CDG pour la création de deux agropoles (Meknès et Berkane). Le groupe OCP (Office Chérifien des

Phosphates) a lancé un Fonds d'investissement agricole « Innovation Fund for Agriculture » au bénéfice des entreprises agricoles.

**En Tunisie**, la stratégie agricole met l'accent sur la promotion des grandes cultures et en particulier la céréaliculture et, l'agriculture biologique (second rang en Afrique). Les investissements agricoles ont constitué 10% des investissements économiques en 2009. Le secteur privé a contribué pour environ 50% aux investissements agricoles. Grâce aux avantages spécifiques qu'accorde le code unique des investissements au secteur prioritaire de l'agriculture (incitations fiscales et financières, crédits fonciers aux jeunes exploitants...), les investissements privés nationaux ont connu un accroissement de 12,5% en 2009 par rapport à 2008 (source : APIA). Une attention particulière est accordée à l'accompagnement des jeunes promoteurs. L'investissement privé étranger dans l'agriculture se fait en partenariat par la création de sociétés à participation étrangère (pouvant aller jusqu'à 66% du capital). L'investissement privé reste en grande partie financé par des fonds propres (~60%), les crédits bancaires représentant moins de 20%, le reste étant financé sous forme de subventions de l'Etat. Toutefois, une évolution significative de la contribution des banques est à noter. Ces dernières ont financé 17% des investissements privés agricoles en 2009 contre 13,5% en 2008. Une Loi relative au régime des concessions a été adoptée en 2008 et des PPP se sont développés dans les domaines agricoles et de projets de dessalement de l'eau de mer.

### *2.2.3 Le financement des énergies nouvelles et renouvelables : les nouvelles tendances*

Le financement des énergies nouvelles et renouvelables revêt des aspects particuliers découlant des caractéristiques du secteur, celles du secteur de l'énergie en général mais aussi celles induites par l'importance des ENR pour le développement durable. Il s'agit en particulier du rôle attendu de ce secteur dans l'avenir que ce soit sur le plan local ou régional, voire international. Pour la région Afrique du Nord, la disponibilité des ressources (ensoleillement, ressources marines ou éoliennes etc..) ainsi que la proximité des pays riches, permet la disponibilité des financements extérieurs, ce qui est un atout supplémentaire pour la concertation et la coopération sinon pour l'intégration des pays de la région.

#### *L'importance des énergies renouvelables dans le développement durable*

L'analyse des problèmes de financement du développement révèle que si toutes les économies des pays de l'Afrique du Nord sont en besoin de financement, la nature des besoins et des solutions pour y faire face varie considérablement en fonction des secteurs. Ceci dépend non seulement de la spécificité des secteurs eux même mais surtout de l'importance que peut avoir un secteur aussi bien en tant que secteur économique, qu'en termes de priorité de développement et d'interaction avec les autres secteurs. Ainsi, le secteur de l'énergie et particulièrement celui des ENR peut être vu comme un secteur qui devrait requérir une attention de choix.

En lui-même, le secteur de l'énergie, composante principale du secteur secondaire, a une dimension industrielle qui en fait un secteur qui requiert des investissements d'une certaine envergure. Ce qui laisse la place à des projets dont la taille peut inciter de façon naturelle à une recherche de synergie au niveau régional en vue d'économie d'échelle. D'où la problématique du type de financement national versus régional. D'un autre côté le secteur de l'énergie (et c'est le cas également dans les pays développés) apparaît de plus en plus, depuis cette prise de conscience globale des dangers potentiels et imminents du réchauffement climatique comme un secteur à niches d'innovations pour le développement durable: l'importance ou l'absolue nécessité du développement des énergies renouvelables est donc de plus en plus avancée.

Dans la conception des politiques économiques, considérant l'approche selon laquelle les principaux facteurs de production sont le travail et le capital, l'énergie se retrouve ainsi fondue dans le grand lot des politiques industrielles sans que ne soient mises en évidence les contraintes particulières liées à sa mise à disposition. Pourtant l'énergie est considérée par certains spécialistes du développement comme un facteur de production à part entière comme le capital et le travail. En réalité, l'importance de l'énergie et son caractère indispensable aussi bien pour les entreprises que pour les ménages ne fait pas de doute. Il a été établi entre l'énergie et la pauvreté une relation qui incite à donner une priorité absolue aux projets visant à augmenter l'accès des ménages à l'énergie en général et à l'électricité en particulier pour une atteinte rapide des OMD<sup>9</sup>. Même si dans les pays de l'Afrique du Nord le taux d'accès des ménages à l'électricité est assez élevé (93% contre seulement 23% environ en Afrique au Sud du Sahara) la soutenabilité des mesures (subventions directes, subventions croisées) favorisant l'accès à l'électricité pose également des problèmes de financement auquel il faudra faire face.

La troisième dimension du secteur des énergies est sa grande interaction avec les autres secteurs compte tenu de son rôle comme principal facteur de production dans les économies des pays qui se modernisent tous les jours. Dans cette relation input output qui relie l'énergie et la production des entreprises et donc l'énergie et la croissance économique on voit apparaître l'implication sur les économies d'une insuffisance de l'offre d'énergie ou d'une variation des prix de l'énergie. Les chocs exogènes ainsi produits peuvent se transmettre assez rapidement à l'ensemble de l'économie et en déstabiliser la base productive et les acquis en termes d'accès des ménages et de niveau de vie remettant une fois encore en cause les efforts pour l'atteinte des OMD.

La combinaison de deux besoins : la disponibilité de l'énergie pour les besoins du développement et la nécessité de « propreté » de cette énergie pose également la question de l'utilisation optimale des énergies actuellement disponibles. En effet, il a été montré que les systèmes de production actuels sont générateurs de grandes externalités négatives aussi bien dans leur phase de production que dans la phase de transport. Ils sont également caractérisés par le gaspillage : selon la Banque Africaine de Développement 11.3 % de l'électricité offerte en Afrique est gaspillée lors de la production et du transport contre 9.2 % dans le monde. Du côté de la demande il a été observé que les habitudes de consommation des ménages génèrent également des externalités négatives qui affectent l'intensité énergétique des pays. Nombre de travaux ont montré que l'intensité énergétique des pays en développement aussi bien ceux du Nord que du Sud de l'Afrique peut encore être améliorée grâce à l'utilisation de technologie de production et de consommation plus propres. D'où la question de l'accès à des technologies économes en énergie et à la question du financement de cet accès qui dépasse la dimension nationale voire régionale. Le financement de la production de ce facteur de production essentiel et ceci en respect de la nouvelle contrainte environnementale qui s'impose aux Etats est donc une priorité.

### *Les opportunités de la région pour les ENR*

Les analyses prospectives adoptant un développement humain durable ont permis d'initier des échanges thématiques sur les potentiels existants en énergies renouvelables, notamment l'éolien et le solaire. Il s'agit des opportunités d'investissement dans le secteur, des équipements et technologies disponibles, de la réduction de la dépendance vis-à-vis des hydrocarbures, du partage des expériences et bonnes pratiques et des financements nationaux et fonds multilatéraux, avec la mise en place d'un Fonds euromaghrébin pour le financement des énergies renouvelables. Ces analyses et échanges soulignent cependant que ces fonds et financements doivent être initiés dans

<sup>9</sup> Notamment l'objectif 1 : « Réduire l'extrême pauvreté et la faim »

un cadre « gagnant-gagnant » entre les pays du sud qui disposent de potentiels suffisants pour satisfaire leurs besoins intérieurs et exportables vers les pays industrialisés qui eux ont « développé des technologies qui maîtrisent parfaitement l'ensemble des mécanismes de promotion et de développement des énergies renouvelables»<sup>10</sup>.

En Algérie, les potentiels en énergies renouvelables sont importants, avec une durée d'ensoleillement estimée à 3500 heures par an. Le cadre législatif de mise en valeur des énergies nouvelles et renouvelables existe et une nouvelle stratégie nationale a été lancée pour développer les capacités de production dans le solaire thermique, l'éolien et le solaire photovoltaïque.

Tablant sur une réduction considérable des coûts de l'énergie solaire dans les 5 à 7 prochaines années, l'Égypte entend devenir à moyen terme un acteur concurrentiel sur le marché de l'énergie solaire. La proximité de l'Égypte avec les marchés de l'énergie et les fabricants d'équipements énergétiques européens constituent des avantages supplémentaires. Le gouvernement estime que le secteur des énergies renouvelables représentera 20% de la production totale d'électricité d'ici à 2020, dont 12% seront générés par la seule énergie éolienne, soit près de 57 % de la production totale d'énergie éolienne en Afrique du Nord.

La Libye a lancé une stratégie de promotion des énergies renouvelables pour la période 2010-2030, centrée sur le solaire qui devrait à terme une source alternative pour couvrir les besoins de consommation. L'accent est mis sur l'importance du partage des initiatives internationales, le renforcement des capacités nationales dans ce domaine, la promotion de politiques alternatives aux énergies tarissables à travers l'investissement dans les énergies propres et renouvelables. Dans ce cadre, la Libye a créé le 2 mai son premier champ éolien qui a une capacité totale de 60 mégawatts pour la production d'énergie électrique propre pouvant atteindre 230.000 mégawatts/heure annuellement et pourrait satisfaire les besoins en électricité de 20.000 foyers.

Les potentiels du Maroc sont estimés en solaire à un rayonnement moyen de 5 kWh/m<sup>2</sup> et par jour, en éolien à plus de 6000 MW, en microcentrales hydrauliques à plus de 200 sites exploitables et en biomasse à 9 millions d'hectares de forêts. Un projet de loi relative à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables et à la restructuration du Centre de Développement des Energies Renouvelables a été élaboré et est actuellement en phase de finalisation. Il vise à assurer un développement durable de la fourniture en énergie, réduire le coût de l'approvisionnement énergétique, lutter contre le changement climatique et développer les technologies de valorisation des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

La Mauritanie dispose d'un potentiel appréciable dans le domaine des énergies renouvelables (solaire, éolienne et hydraulique) qui peuvent être exploitées grâce aux capitaux et aux surplus pétroliers. Depuis la fin de l'année 2002, elle reçoit un complément grâce au quota du barrage de Manantali, qui est réalisé par l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), à laquelle appartiennent la Mauritanie, le Mali et Sénégal. Toutefois, le pays, notamment Nouakchott, la capitale, traîne un important déficit en matière d'énergie électrique estimée à une vingtaine de mégawatts.

Le Soudan, qui est actuellement le cinquième producteur pétrolier en Afrique, a lancé son programme pour les énergies renouvelables axé sur le solaire et l'hydro-électricité dont la part doit être portée de 20 à 25 % (à l'horizon 2020) de la couverture des besoins intérieurs, le reste devant venir des sources comme les biocarburants, l'énergie éolienne, le solaire et le gaz naturel. Les besoins d'investissements dans ce domaine se chiffrent à 10 milliards de dollars américains.

<sup>10</sup> Extrait du discours de Mme Amina Benkhadra, Ministre de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement du Royaume du Maroc, adressé à la Conférence Internationale tenue à Bonn sur la création de l'Agence Internationale des Energies Renouvelables (IRENA)

La capacité du parc éolien actuel en Tunisie est estimée à 205 mégawatts. La Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz (STEG) a entamé la réalisation de nouvelles centrales éoliennes d'une puissance totale de 120 mégawatts dans la région de Bizerte qui devraient entrer en service en avril 2011. Cette capacité vient s'ajouter à la centrale de Sidi Daoud au Cap Bon réalisée en 2000 et dont la capacité a été développée pour atteindre 55 MW. Ce créneau de l'énergie éolienne verra ainsi sa part être portée à 4,5 % des besoins de consommation. Au niveau de l'énergie solaire, 85000 chauffe-eau solaires ont été installés en 2008, dans le cadre du programme PROSOL. Six unités de production et une vingtaine d'importateurs existent déjà ainsi que 850 microentreprises pour l'installation et la maintenance. Côté investissements, 10 milliards de dinars ont été réalisés au cours de l'année 2009 contre seulement 1 MDT en 1995.

### La contrainte de financement des ENR

En dépit des différentes initiatives et des opportunités permises par les potentialités de la région, il y a encore des obstacles qui retardent la mise en valeur des sources d'énergies renouvelables. Il s'agit notamment des suivants: le peu de volonté et d'adhésion politiques en faveur d'une stratégie et d'une politique régionale, la maturité technologique qui est inégalement répartie entre les pays, le manque de clarté administrative et juridique pour l'obtention d'autorisations pour l'exploitation, le niveau inadéquat des financements, les contraintes environnementales et le manque de raccordement aux réseaux et autres infrastructures énergétiques nécessaires pour que les pays/régions périphériques puissent déployer pleinement leurs potentiels en énergies renouvelables.

C'est à juste titre que les Nations Unies ont lancé un appel pour mobiliser un soutien international en faveur de la mise en œuvre rapide des technologies des énergies renouvelables dans les pays en développement. La prise de conscience est grande, les expériences foisonnent mais le problème reste le même : quelles sont les sources de financement disponibles au niveau international et au niveau local ? Quelle peut être la stratégie des Etats dans ce contexte ? Quelle peut être la stratégie de la région ? En quoi peut-on s'inspirer des grands projets en cours dans la sous-région ? L'expérience avec les Etats voisins hors du Continent dans le contexte de l'Union pour la Méditerranée peut-elle inspirer un cadre global pour les pays de la sous-région ?

Les modalités de financement sont nombreuses : financement direct par l'Etat ou les entreprises publiques ; financement du secteur privé dans le cadre d'une approche IPP ; Le financement par le secteur bancaire; les aides ; les exonérations d'impôts ;Les autres mesures incitatives ; Fonds d'investissement dédié aux ENR ;Participations des consommateurs à l'exemple du « Share the wind » et le financement extérieur.

#### **Encadré 5 : Le mode de financement des ENR « Share the wind ».**

*Misant sur la popularité croissante des « énergies propres », les partenaires ont développé un ensemble de services financiers appelé « Share the wind » (« partagez le vent »). Il s'agit de services courants, mais les clients qui s'y abonnent consentent qu'une partie minimale des sommes dépensées ou gérées nourrissent régulièrement un fonds spécial pour l'énergie éolienne : par exemple, à tout achat, le propriétaire de la carte de crédit « share the wind » contribue avec 0,5 % à ce fond. Où il consent que toutes les factures du mois soient arrondies au dollar le plus proche (« une cagnotte de centimes pour le vent »).*

*Source : CEA-AN: Note introductive présentée à la réunion sur le financement du développement*



### Encadré 6 : Le mode de financement «Least-cost-planning».

*Le terme signifie tout simplement que la compagnie recourt aux moyens d'approvisionnement en énergie qui coûtent le moins cher. L'exigence de tenir aussi compte des «néga-watts», donc des possibles économies d'énergies obtenues par exemple par l'isolation, par le choix des appareils électriques, par l'installation de chauffe-eaux solaires... Pour économiser l'énergie, la compagnie n'introduit pas seulement des appareils consommant moins de courant, mais elle aide aussi au lancement d'un programme de plantation de cent mille arbres qui remplaceront, près des habitations et des bureaux, 30% de l'énergie nécessaire pour la climatisation. Ensuite, la compagnie projeta, entre autres, la construction de plusieurs centrales (cogénération, photovoltaïques) et de quelques éoliennes. De nombreuses maisons seront équipées de capteurs solaires pour le chauffage.*

*Source : CEA-AN : Note introductive présentée à la réunion sur le financement du développement*

Le financement extérieur dans le domaine des ENR prend un aspect d'actions géopolitiques importantes demandant études, analyses et concertations. Il peut être illustré par le projet DESERTEC<sup>11</sup>.

Les principaux objectifs du projet portent sur l'évaluation du potentiel des énergies renouvelables dans le Moyen-Orient et Afrique du Nord, sur les besoins attendus pour 2050 en eau et en énergie dans ces pays et l'étude de faisabilité d'une construction d'un réseau de transport électrique entre l'Union européenne et les pays partenaires.

Concrètement, DESERTEC coûterait 400 milliards d'euros d'ici à 2050. Il prévoit l'installation d'une trentaine de centrales solaires de taille moyenne entre 50 et 200 mégawatts sur une vingtaine de sites s'étendant du Maroc à l'Arabie Saoudite en passant par l'Espagne, la Sicile ou encore la Grèce. Elles seront réparties en bordure des zones désertiques.

Ce projet demande l'intervention des acteurs-clés de la région c'est-à-dire l'Algérie, le Maroc, l'Égypte, la Tunisie, la Libye et la Mauritanie ainsi que des experts de l'industrie mondiale. Ces acteurs devront mettre en place un plan d'action pour acquérir une compréhension approfondie de l'ampleur potentielle du marché de l'énergie solaire dans cette région ; comprendre le soutien politique et le stade de développement dans chaque pays ; identifier les opportunités d'investissement dans la région ; participer à une série de débats interactifs et contribuer à façonner ce marché qui évolue rapidement et profiter des opportunités de réseautage de première classe.

Ce projet rencontre l'existence déjà de projets nationaux dont :

- Le Maroc a lancé un système de 9 milliards de dollars pour produire 38% des besoins en électricité de l'énergie solaire, en 2020 ;
- En Libye, une autorité nouvellement désignée, a été chargée d'élaborer la stratégie libyenne de l'énergie durable<sup>21</sup> ;
- En Tunisie, des entreprises internationales mènent des études de faisabilité pour les installations à grande échelle. Le ministère de l'Industrie a fixé un objectif de 500.000 m<sup>2</sup> de panneaux installés d'ici 2010.

De même, Le Centre méditerranéen des énergies renouvelables<sup>12</sup> (MEDREC) a été inauguré à Tunis. Le MEDREC a pour objectif de soutenir le lancement de projets pilotes en matière d'énergies renouvelables dans la région méditerranéenne, pour assurer un développement durable. Fruit de la coopération tuniso-italienne, ce nouveau centre a une vocation régionale dans cinq pays de la rive sud de la méditerranée : Algérie, Égypte, Libye, Maroc et Tunisie.

<sup>11</sup> [www.desertec.org](http://www.desertec.org)

<sup>12</sup> [www.medrec.org/](http://www.medrec.org/)

Mais les pays de la région et de l'UMA doivent se concerter pour tirer le maximum de profit. Il leur est nécessaire de bien négocier ces projets pour des résultats gagnant-gagnant. Les modes de financement auront un impact sur les rapports de force entre pays consommateurs et pays producteurs, entre acteurs privés et acteurs gouvernementaux ou régionaux d'autre part. Le choix de ces modes devrait être précédé d'analyses et d'études.

### 3 DES PROPOSITIONS POUR UNE AMÉLIORATION DU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE DU NORD

Comme montré précédemment, les priorités de l'Afrique du Nord en matière de financement du développement sont d'abord exprimées en termes de mobilisation du financement interne. Le recours au financement extérieur, en complément des sources internes se focalise davantage sur les ressources privées en provenance du reste du monde que sur l'aide publique au développement.

Les stratégies proposées tendront donc à respecter cette tendance mais non sans insister sur les possibilités offertes par l'intégration régionale et la coopération de la région avec les pays du Golfe.

#### 3.1 L'État Nord-africain et la promotion du financement interne

La question du financement interne des économies nord-africaines ne se limite pas seulement à la capacité des États à mobiliser les recettes fiscales et non fiscales et à les utiliser de manière efficace. Elle s'étend également aux dispositions prises par les États aussi bien en termes d'interventions directes que d'actions de régulation/promotion pour faciliter l'accès du secteur privé aux capitaux nécessaires au développement des capacités de création de richesse. Comme dans le reste du continent, l'Afrique du Nord possède un tissu de PME qui joue un rôle important dans le développement et qui se retrouve ainsi au cœur des politiques de promotion du financement de l'économie.

##### 3.1.1 Le financement des petites et moyennes entreprises : une priorité pour l'Afrique du Nord

Il est généralement admis que les PME sont intensives en capital, offrant de larges opportunités d'emplois pour les travailleurs faiblement qualifiés. Il est aussi admis que les PME constituent une partie importante de la chaîne des valeurs pour la plupart des entreprises multinationales (Luetkenhost, 2004). On reconnaît également que les PME sont nécessaires pour les Nations agricoles qui assurent leur transition vers une économie basée sur les services et sur l'industrie. Pour Raynard et Forstater (2002)<sup>13</sup>, elles sont par ailleurs d'excellentes laboratoires pour l'innovation et la prise d'initiative durable en raison de leur flexibilité intrinsèque et de leur capacité de prise de risque. C'est donc à juste titre que les PME sont considérées aujourd'hui par les économistes comme étant un levier essentiel pour le développement économique. En Afrique du Nord, des statistiques très variées tendent toutes à confirmer l'importance de la petite et moyenne entreprise/industrie dans les économies des pays. Ainsi 90% des entreprises dans les pays arabes seraient des PME. Elles emploient entre 40% et 75% de la main-d'œuvre locale et participent à hauteur de 30 à 75% au PIB de ces pays, selon des statistiques officielles. Une récente publication<sup>14</sup> de la Commission économique pour l'Afrique indique, à partir de sources nationales, que les PME disposaient en 2007 en Algérie de 1,06 millions de salarié, représentaient deux tiers des emplois non agricoles en Égypte, dans la même période et ont été à l'origine de 93,8% de la création de

<sup>13</sup> Raynard, P. et M. Forstater (2002), Corporate social responsibility: Implications for Small and Medium Enterprises in Development Countries, UNIDO, Vienna

<sup>14</sup> UNECA, 2008, Les PME, acteurs du développement durable en Afrique du Nord

nouveaux emplois en Libye. Selon les mêmes sources, les PME égyptiennes ont contribué à 7,5% des exportations et sont à l'origine de 80% de la valeur ajoutée des entreprises privées.

On comprend dès lors que les PME bénéficient d'une attention croissante dans les pays du MENA qui voient en elles la clef de l'augmentation de la compétitivité, de l'amélioration des revenus et de la diminution du chômage.

Les données de la World Bank's Enterprise Surveys suggèrent que malgré cette attention croissante, l'accès au financement reste plus difficile dans la région du MENA que dans d'autres régions du monde. Une étude récente réalisée sur la base de ces données montrent que :

- Les banques voient le segment des PME comme potentiellement rentable, et la plupart des banques sont déjà engagées dans les prêts aux PME à un certain degré. Toutefois, les prêts aux PME représentent seulement 8% du total des prêts dans la région.
- Plus positivement, les objectifs des banques en matière de prêts aux PME sont nettement plus élevés que les prêts en cours, indiquant un important potentiel de réponse à l'offre si les contraintes peuvent être atténuées.
- Les déterminants des prêts des Banques aux PME comprennent: la rentabilité potentielle du marché des PME, la saturation du marché des grandes entreprises, et le désir de diversifier les risques.
- Les principales entraves pour les prêts aux PME incluent leur manque de transparence, la mauvaise qualité de l'information sur les crédits des PME, l'absence de Bureaux de crédit et la faiblesse du dispositif qui protège les créanciers.
- Les grandes banques n'ont pas joué dans la région un rôle plus important que les petites en matière de financement des PME, mais les banques qui ont un réseau très étendu ont fait mieux que les autres.
- Les banques d'État continuent de jouer un rôle important dans le financement des PME dans la région, mais elles emploient des instruments de gestion des risques moins sophistiqués que les banques privées.
- Les systèmes de garantie des crédits sont une forme populaire de soutien au financement des PME dans la région et sont associés à des niveaux élevés de prêts aux PME lorsqu'ils sont mis en œuvre.

Il est donc recommandé que les gouvernements priorisent les améliorations dans les infrastructures financières, notamment une plus grande couverture et la création des bureaux de crédit. Des améliorations dans le régime de garanties, en particulier pour les biens meubles, et la stimulation de la concurrence entre les banques et les institutions financières non bancaires sont également nécessaires.

Les interventions directes par le biais des banques publiques, les systèmes de garantie, et d'autres mesures ont joué un rôle dans la compensation de la faiblesse des infrastructures financières, mais des solutions structurelles plus durables sont nécessaires et ceci d'autant que les ressources publiques pour faire face à ces interventions peuvent fluctuer fortement en fonction des contraintes politiques.

Par exemple, il existe des preuves appuyant le rôle important des systèmes de garantie de crédit (SGC) dans l'expansion de la disponibilité de la dette pour les PME. Cependant, l'efficacité de ces



régimes dans la majorité des pays méditerranéens où ils opèrent est en deçà des attentes (Ayadi, 2011). Dès lors :

- Les SGC devraient être vus comme des partenaires fournissant aux banques l'opportunité d'accroître leurs activités et leur profit en finançant les PME. Dès lors la relation SGC-Banque devrait être construite sur la base d'un partage de risque plutôt que sur le modèle d'un transfert de risque afin d'assurer que les deux partenaires surveillent et encadrent effacement les PME;
- Les SGC devraient être suffisamment bien pensés pour une maximisation de leur impact, leur soutenabilité, leur efficacité et pour une bonne gestion de l'aléa moral.
- Les SGC devraient être bien dirigés et régulièrement suivis par des organismes indépendants d'audits et de contrôle afin de les préserver des interférences politiques dans leur gestion;
- Les SGC devraient avoir la capacité technique pour comprendre les risques des PME afin d'être suffisamment sélectifs;
- Ils devraient avoir les ressources humaines et financières appropriées pour être crédibles et suffisamment convaincants pour offrir aux banques des instruments de d'atténuation des risques appropriés;
- Les procédures des SGC devraient être simples et peu consommateurs de temps et devraient permettre aux PME de comprendre et d'améliorer leurs plans d'affaires;
- Les coûts des SGC devraient être abordables aux PME; et
- Ils devraient être visibles au public. Un budget devrait leur être alloué pour leur visibilité.

En outre, il est bien connu que les PME Nord africaines n'ont pas seulement un déficit de financements, mais aussi un déficit de connaissances technologiques et de compétences en gestion. Une faible capitalisation des actifs, et le manque de documents comptables, entre autres, couplé avec des problèmes d'infrastructure et de compétitivité sont aussi quelques-uns des «défauts» qui, pour les banques commerciales entravent leur implication dans le financement des PME.

Les banques et les gouvernements doivent travailler ensemble pour résoudre ce problème et élaborer des stratégies et des solutions pour aider les PME à aller de l'avant. Ces stratégies devraient inclure le développement de produits spécifiques intégrant soutien financier et technique aux PME.

### *3.1.2 La maîtrise des risques : un impératif pour le financement du développement*

Les tendances récentes dans l'évolution du commerce, de la technologie et des systèmes politiques ont créé des possibilités d'amélioration du bien-être dans le monde. De l'autre côté, elles révèlent que les mêmes processus qui augmentent la possibilité d'améliorer le bien-être peuvent également accroître la vulnérabilité des sociétés aux chocs économiques. Cela a été démontré à l'échelle mondiale par la récente crise économique. Il est également aujourd'hui bien connu que la taille d'une économie est un facteur déterminant de sa capacité à faire face aux effets des chocs.

La vulnérabilité des pays d'Afrique du Nord aux chocs, qu'ils soient internes, externes, financiers ou non financiers, doit être prise en compte dans les stratégies de mobilisation des financements pour le développement. Les stratégies doivent donc prendre en compte le rôle des Etats dans la gestion des risques majeurs ainsi que le rôle de l'intégration régionale dans la gestion des risques systémiques.

Habituellement, les stratégies de gestion de risque se déclinent en trois principales catégories : les stratégies de prévention introduites avant qu'un choc ne se produise pour réduire la probabilité d'un risque, les stratégies d'atténuation introduites pour diminuer l'impact potentiel d'un choc futur et les stratégies d'adaptation pour atténuer l'impact du choc une fois qu'il s'est produit. Les instruments utilisés pour la mise en œuvre des stratégies de gestion de risque peuvent varier en fonction de leur niveau de « formalité ». Ainsi trois dispositifs peuvent être utilisés : les arrangements informels d'ordre personnel ou communautaire, les arrangements formels basés sur les considérations de marché ou les arrangements publics fournis par la puissance publique et ayant un caractère discrétionnaire.

Les gouvernements peuvent promouvoir ou fournir des assurances pour le chômage, la vieillesse, l'invalidité, la survie, les accidents et les maladies. En outre, le gouvernement a toute une panoplie d'instruments pour faire face aux effets revenus en cas de réalisation des risques. Le choix dépendra des préoccupations distributives, de la disponibilité des ressources financières, des capacités administratives, et du type de choc. Les gouvernements peuvent fournir des prestations de chômage et les prestations d'aide sociale (en espèces ou en nature) de manière ciblée, ou ils peuvent fournir un revenu minimum d'une façon universelle à la population totale ou un sous-groupe (comme les personnes âgées).

Ces genres d'intervention peuvent être mal perçus dans un contexte marqué par la rareté des ressources et la nécessité d'optimiser leur allocation. Cependant les crises socio politiques qui ont secoué les Etats nord africains montrent clairement que la protection sociale est partie intégrante du financement du développement. La vitesse avec laquelle les crises se sont étendues à l'ensemble de la sous-région ces dernières années suggère d'ailleurs que la lutte contre la vulnérabilité aux chocs peut être un terrain de coopération régionale.

Il est donc de plus en plus accepté que les Etats de l'Afrique du Nord devraient:

- Créer des institutions pour évaluer et prévenir les risques systémiques majeurs au niveau sous régional pour renforcer leur capacité à faire face aux chocs extérieurs. La création d'un Bureau de crédit au niveau régional par exemple devrait faciliter l'évaluation des risques par les banques.
- Élaborer une réponse politique coordonnée des pays de la sous-région face à des chocs de toute nature.

### *3.1.3 Le renforcement de la coopération sous régionale : la concrétisation de l'intégration financière pour commencer...*

Le potentiel de coopération sous régionale dans le domaine de la finance est sous-utilisé en Afrique du Nord. C'est aussi le cas de la coopération Sud-Sud, particulièrement entre l'Afrique du Nord et les pays arabes, les pays partageant les mêmes valeurs.

Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord partagent des similitudes géographiques, culturelles et économiques et, dans le même temps, présentent des complémentarités favorables pour les échanges intra-régionaux et pour une intégration financière. Certains pays de la région MENA sont des exportateurs net de capitaux tandis que d'autres sont importateurs de capitaux. Certains pays ont une population de petite taille, sont grands exportateurs de pétrole, et généralement à importation de main d'œuvre, alors que d'autres ont des populations importantes et sont frappés par un fort taux de chômage.

Par ailleurs, les pays les plus riches avaient traditionnellement investi leurs excédents dans les grands centres financiers internationaux et cherchent maintenant à diversifier leurs investissements en plaçant une part accrue de leurs fonds dans la région. D'où l'importance pour les pays nord africains :

- D'établir un fonds de développement régional qui visera principalement la lutte contre le chômage par la création d'activités génératrices de revenus et la lutte contre l'insécurité alimentaire.
- Encourager les Fonds souverains arabes à prendre des participations en Afrique du Nord. Ceci peut se faire à travers des incitations régionales basées sur la proximité culturelle et religieuse. On estime par exemple que le développement de banques islamiques peut être une occasion de voir s'implanter les fonds souverains arabes dans la région.
- Mettre un accent particulier sur les spécificités des marchés boursiers nord africains qui les rendent plus complémentaires que concurrentiels pour bâtir un marché boursier régional attractif pour les investisseurs étrangers.
- Renforcer l'approche chaîne régionale de valeur dans le développement d'investissement régionaux de grande envergure.

### *3.1.4 La bonne gouvernance et la régulation financière*

La gouvernance aussi bien au niveau macroéconomique qu'au niveau des institutions bancaires est étroitement liée aux questions de financement du développement.

Les trois fondements d'une croissance soutenue et d'un futur développement en Afrique du Nord sont: un leadership effectif et redevable vis-à-vis du citoyen, des institutions solides et fonctionnelles et une régulation financière moderne qui serve les objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Cette régulation devrait servir l'économie réelle et la construction de capacités publique et privée dans le domaine financier.

En termes de régulation, selon nombre d'experts, il devient urgent de nettoyer les bilans des banques des mauvaises créances, et de réaffecter les ressources bancaires en direction des PME et du développement d'un secteur privé local et régional. L'application adéquate des règles bancaires qui facilite la gestion des liquidités est essentielle. Une version adaptée des règles de Bâle aux réalités de la région doit être définie et approuvée pour permettre aux banques de fonctionner sans leur imposer des exigences inutiles, tout en donnant des incitations aux PME. La supervision et la discipline du marché sont des éléments clés, les superviseurs doivent être dotés des outils nécessaires de test de stress, et l'analyse de scénarios pour maintenir la stabilité et la solidité du système. La transparence et l'information sur le marché sont des préalables à un système bancaire qui fonctionne.

Pour développer la dimension régionale, l'Afrique du Nord pourrait considérer la mise en place d'une autorité régionale. A titre d'exemple on peut citer le développement d'un système régional qui facilite les transactions financières transfrontalières telles que la distribution de dividendes, le transfert du paiement des intérêts.

### *3.1.5 Financer l'agriculture: de nouvelles solutions?*

Lors de sa 15<sup>ème</sup> session tenue à Marrakech en Octobre 2009, la Commission Ministérielle de l'UMA en charge de la sécurité alimentaire a mis en évidence l'importance du renforcement des partenariats publics et privés dans les investissements pour le développement du secteur agricole.

Aujourd'hui la nécessité de trouver des solutions structurelle à la hausse des prix des denrées alimentaires et d'atteindre les objectifs de sécurité alimentaire est devenu e un défi majeur aussi bien pour les gouvernements que pour le secteur privé et les organisations internationales.

Dans ce nouveau contexte, et afin d'optimiser au mieux les potentialités du secteur et améliorer sa contribution à la croissance économique globale et la lutte contre la pauvreté tout en faisant face aux nouveaux défis (changement climatique, crise financière), la plupart des pays ont entrepris un examen approfondi de leurs politiques agricoles, visant à encourager les investissements privés et le soutien aux petites exploitations et moyennes entreprises. L'Etat a décidé de réinvestir son rôle de planificateur, régulateur et accompagnateur. De nombreuses réformes sont donc en cours comme signalé plus haut: l'ouverture des terres de l'Etat à gestion privée, la création de fonds d'investissement, la mise en œuvre des fonds de garantie, l'amélioration du climat des affaires y compris la facilitation d'accès aux prêts bancaires et l'entrée dans des partenariats secteur public-privé.

Les banques commerciales et les autres institutions financières ont seulement eu un rôle marginal en termes de financement de l'agriculture, compte tenu de leur connaissance insuffisante du secteur, le manque de mécanismes d'assurance et de l'insuffisance des crédits (en général à court terme) accordé et la faible rentabilité du secteur.

Il est donc nécessaire de prendre certaines mesures urgentes en matière de financement de l'agriculture. Ces mesures peuvent être :

- Adapter l'offre de financement bancaire pour les différentes catégories d'agriculteurs avec des mesures d'accompagnement pour améliorer leur organisation, leur supervision.
- Promouvoir le crédit-bail pour l'acquisition de l'équipement rural.
- Faire jouer à l'assurance un rôle clef dans le financement de l'agriculture par le développement des produits d'assurance pour la couverture des activités et risques du secteur (assurance rendement, assurance contre les pertes de revenu agricole, assurance..). Ceci passe également par la promotion de produits basés sur l'entraide et la solidarité et par la création de produits d'assurance à prix abordables et simples avec des procédures transparentes et une indemnisation rapide.
- aux niveaux national et régional, établir une stratégie pour le microcrédit et le financement des très petites entreprises en particulier dans les régions rurales, et en parallèle approfondir le débat sur la réglementation des coopératives et des institutions de micro finance.

### *3.1.6 Financer les énergies nouvelles : Les financements innovants au secours des stratégies pays?*

La question des financements innovants est tellement importante aujourd'hui qu'elle fait partie des priorités pour la présidence française du G20. Dans un document officiel paru en février 2011, l'OCDE établit ainsi une cartographie des financements innovants en lien direct avec l'Aide Publique au Développement. Le principal avantage de ces nouvelles sources réside dans le fait qu'elles apportent des ressources supplémentaires mais surtout prévisibles. Elles s'opposent de ce fait aux ressources de l'aide qui fluctuent selon les contraintes et les critères des donateurs.

La cartographie de l'OCDE distingue les financements innovants fondés sur de nouvelles sources de revenus (ou liées à des taxes), les financements basés sur la dette et ceux basés sur des mécanismes d'assurance, de garantie, ou de collaboration public-privé.

Si l'on s'intéresse aux secteurs financés par ces nouveaux mécanismes, trois grandes catégories se distinguent : le développement durable (financements liés au marché carbone notamment) avec un axe spécifique sur la lutte contre les catastrophes naturelles (par ex., systèmes d'assurance mis en place via des facilités, du type CCIRF<sup>15</sup>) et la santé (par exemple, taxe sur les billets d'avion utilisé pour le financement du Fonds UNITAID, engagements de marché avancés<sup>16</sup>, le fonds Debt2Health).

Si l'on s'en tient à ce découpage, les financements innovants susceptibles de faire face aux besoins de développement des énergies nouvelles et renouvelables peuvent provenir, à priori, essentiellement de la taxe Carbone. Cependant, les difficultés de mise en œuvre de cette taxe sont pour l'instant telles qu'il peut être imprudent de fonder le développement des énergies nouvelles sur les ressources qu'elles peuvent générer.

### **Encadré 7 : Dispositifs de financement novateurs**

*Les dispositifs de financement novateurs mis en place en 2006 commencent à dégager un surcroît de ressources à mettre au service du développement. C'est ainsi que des engagements pour un montant de 1,5 milliard USD ont été souscrits par un ensemble de donneurs bilatéraux et la Fondation Bill et Melinda Gates dans le cadre d'un mécanisme de garantie de marché en vue de soutenir la mise au point de vaccins. Les obligations mises sur le marché des capitaux par la Facilité internationale pour le financement de la vaccination (IFFIm), qui transforme des engagements à long terme des pouvoirs publics – concernant le financement des intérêts et du remboursement des obligations – en liquidités immédiatement disponibles pour financer des programmes de vaccination, ont permis de lever 1,6 milliard USD supplémentaires.*

*Les prélèvements sur les billets d'avion devraient dégager plus de 500 millions USD en 2009 pour l'achat de médicaments.*

*D'autres ressources sont aussi générées par les projets financés dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre et autres dispositifs de vente de permis d'émission, qui permettent d'aider les pays Africains à affronter les risques liés au changement climatique.*

*Source : Forum pour le Partenariat avec l'Afrique*

*[http://www.africapartnershipforum.org/pages/0,2987,en\\_37489563\\_37489442\\_1\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.africapartnershipforum.org/pages/0,2987,en_37489563_37489442_1_1_1_1_1,00.html)*

D'autres mécanismes et fonds peuvent toutes fois être sollicités en attendant : il s'agit des instruments pour réduire les émissions de carbone et procurer des fonds pour les pays en développement. Ces « nouvelles ressources pour un monde plus propres »<sup>17</sup>, telles que la Banque Mondiale les nomme incluent entre autres le Mécanisme de Développement Propre et les Fonds d'Adaptation au changement climatique. Toutefois, si ces opportunités de financement peuvent contribuer au développement des énergies nouvelles et renouvelables, le plus gros effort devrait être fait au niveau des pays et de la région.

<sup>15</sup> Caribbean catastroph Risk Insurance Facility, (voir : [www.ccif.org](http://www.ccif.org))

<sup>16</sup> Les engagements de marché avancés sont une nouvelle approche de financement de la santé publique visant à stimuler le développement et la fabrication de vaccins aux pays en développement. ( cf <http://www.vaccineamc.org>)

## Encadré 8 : Lancement de l'Initiative Paris-Nairobi sur les énergies renouvelables

*Il y a «urgence» à doter l'Afrique d'une «énergie moderne, fiable et propre», qui est la clé du développement, a déclaré jeudi à Paris la ministre de l'Ecologie Nathalie Kosciusko-Morizet, à l'occasion du lancement de l'Initiative Paris-Nairobi sur les énergies renouvelables.*

*Et il faut rassurer les bailleurs de fonds et attirer les financements adéquats en prouvant qu'il est possible d'y monter «des projets de qualité», a-t-elle ajouté devant les ministres de près de 70 pays, dont une trentaine de pays africains.*

*Il s'agissait de la première réunion de «l'Initiative Paris-Nairobi», lancée par l'ex-ministre de l'Ecologie Jean-Louis Borloo et le Premier ministre du Kenya, Raila Odinga, qui co-présidait cette session et a appelé à «illuminer et verdir l'Afrique».*

*Ce processus entend proposer des solutions pour «lever les obstacles à l'investissement public et privé» dans des projets d'énergies propres dans les pays les plus pauvres, et en premier lieu en Afrique.*

*«Il y a urgence à s'engager en faveur d'un accès de 100% des populations à une énergie moderne, fiable et propre», a déclaré Mme Kosciusko-Morizet.*

*«C'est une condition pour atteindre tous les autres objectifs du millénaire» comme «l'amélioration de la santé» ou «la réduction de la pauvreté», a-t-elle expliqué.*

*Lors du sommet sur le climat de Copenhague fin 2009, les pays riches se sont engagés à verser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 pour aider les pays les plus vulnérables à s'adapter au changement climatique, mais aussi à le combattre.*

*Une grande partie de cet argent devrait provenir de «financements innovants», dont l'origine n'est pas encore définie mais qui transiterait par le Fonds vert créé lors du dernier grand rendez-vous climat à Cancun, fin 2010.*

*«Tout le monde est aujourd'hui convaincu de la nécessité de mettre en œuvre ces financements innovants, mais la dernière question qui est soulevée par les uns et par les autres, la dernière barrière, est: « Mais on ne sait pas très bien quels projets seraient financés par le Fonds vert », a déclaré «NKM».*

*«C'est le serpent qui se mord la queue. On n'a pas assez de projets, parce qu'il n'y a pas assez de financements et les financements sont refusés parce qu'on dit qu'on n'est pas bien sûrs de la qualité des projets. L'Initiative Paris-Nairobi vise à rompre ce cercle vicieux», a-t-elle assuré.*

*Source : AFP publié par <http://afrique-espoir.over-blog.com/article-lancement-de-l-initiative-paris-nairobi-sur-les-energies-renouvelables-72229471.html>*

On estime par exemple qu'il est encore nécessaire de :

- développer un cadre institutionnel et légal propre au développement des énergies renouvelables qui ne peuvent se satisfaire du cadre existant dans la plupart de pays.
- mettre en place un système d'incitations basé aussi bien sur des facilités d'équipement des entreprises et des ménages en technologie propre importées. Il peut également s'agir d'une amélioration du code des investissements pour offrir des facilités aux entreprises qui innovent ou qui investissent dans les énergies renouvelables
- développer au niveau régional des projets de grande envergure pouvant bénéficier de financements conjoints et ayant une taille suffisamment importante qui intègre la chaîne de valeur. Ceci permettra une répartition régionale des activités et sous projets de la chaîne et augmentera les capacités de financement au niveau régional, contournant ainsi la difficulté de faire face à l'important coût des investissements initiaux, principale caractéristique du secteur. La régionalisation devra également favoriser le financement de la recherche développement.
- harmoniser les réglementations et incitations, notamment des exonérations fiscales sur les importations d'équipements et sur les échanges d'énergie entre les pays de la sous-région.
- Promouvoir les PPP et RD : Si on convient quasi unanimement de l'importance du partenariat public privé dans le domaine de l'agriculture et ailleurs, la forme que doit prendre ce partenariat n'est pas toujours explicité. Les expériences en Afrique du Nord sont également très variées.



## CONCLUSION

Les efforts faits par les pays nord africains dans le financement du développement sont importants mais pas encore suffisants pour assurer la couverture de besoins, déjà énormes, amplifiés par la crise financière. La priorité donnée d'ores et déjà, et ceci depuis une dizaine d'années au financement interne et les efforts d'amélioration des recouvrements de recettes ainsi que les efforts d'amélioration du climat des affaires pour attirer l'investissement ne sont pas suffisants. Les actions entreprises en direction de la diaspora pour une augmentation des envois de fonds ont également été limitées par la crise, mais aussi par les coûts des transferts qui restent élevés.

Dans les domaines sectoriels, les politiques agricoles passées, qu'elles soient protectionnistes ou libérales, ont démontré l'insuffisance des capacités de l'Etat à répondre seul aux nombreux défis du secteur agricole, en particulier le manque d'infrastructures. Dans le domaine des énergies nouvelles, l'engouement suscité par son développement se concrétise par les projets annoncés dans la quasi-totalité des pays de la sous-région.

Les enseignements ont également montré qu'une implication forte du secteur privé était tributaire d'un minimum d'appui public. L'accroissement du volume des financements disponibles pour l'agriculture passera par une réorganisation des rôles et responsabilités de l'Etat et du privé, dans un cadre contractuel de partenariat « gagnant-gagnant » qui mise d'une part sur la capacité du privé à investir et à innover et, celle de l'Etat à lever les principaux goulots d'étranglement sur l'ensemble de la chaîne de valeur des filières, d'autre part.

Le PPP constitue aussi bien dans le financement agricole que dans le financement des énergies nouvelles et renouvelable une source à mettre à profit. Le PPP devrait en outre favoriser un meilleur ciblage et donc une optimisation des investissements du secteur privé, en cohérence avec les politiques de développement et les besoins prioritaires du secteur. Toutefois, le développement et la réussite des PPP reposent sur un certain nombre de préalables et d'exigences dont plus spécifiquement la mise à jour du cadre légal et institutionnel des Etats.

Le rôle de l'Etat est fondamental dans l'accroissement des investissements publics et privés. En effet, l'investissement agricole privé est directement lié à la rentabilité du secteur et à la sécurité de l'investissement qui demeure entravé par un certain nombre de contraintes : difficultés d'accès à la propriété foncière, accès limité au financement à long terme et le manque important d'infrastructures. Les PME agricoles sont plus particulièrement confrontées à la difficulté d'accéder au crédit du fait de garanties insuffisantes, d'un accès limité au foncier sécurisé, de taux d'intérêt élevé, de prêts ne répondant pas aux besoins des agriculteurs (généralement des prêts à CT) et, du manque d'organisation et de relations entre les acteurs d'une même filière. Il incombe à l'Etat de lever ces barrières et de mettre en place l'environnement adéquat pour permettre le développement de l'initiative privée.

Les différentes mesures préconisées pour améliorer le financement du développement en Afrique du Nord auront d'autant plus de chance d'atteindre leurs objectifs si les Etats se rendent compte enfin de l'opportunité que leur offre l'intégration régionale. Ces mesures devront également s'inscrire dans un cadre plus général des mesures de politiques économique et sociale des Etats. En effet, le nouveau contexte politico social créé par les crises politiques et sociales dans le monde arabe relance le débat sur la protection sociale et les difficultés de financement. Tout un chantier pour les réformes en cours dans la sous-région.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AFDB, 2009, « Transfert de fonds des migrants au Maghreb et en zone francs », Actes de l'Atelier réglementations et produits financiers tenu à Casablanca et à Bamako
- Ayadi, R., 2011, L'Etat et le financement du développement en Afrique du Nord, Intervention faite au CIE, 2011 à Rabat.
- Raynard, P. et M. Forstater (2002), Corporate social responsibility: Implications for Small and Medium Enterprises in Development Countries, UNIDO, Vienna
- Taskforce on International Financial Transactions and Development. November 2010
- UNECA-AN, 2011, Rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique du Nord
- UNECA-AN, 2011, Rapport de la réunion de groupe d'experts sur le financement du développement en Afrique du Nord.
- UNECA, 2008, Rapport Economique sur l'Afrique : « L'Afrique et le consensus de Monterrey », UNECA, Addis Abéba
- UNECA, 2007, Migration Internationale et développement en Afrique du Nord, Bureau pour l'Afrique du Nord, Rabat, Maroc, 2007.
- UNECA, 2008, les PME, acteurs du développement en Afrique du Nord, Bureau pour l'Afrique du Nord, Rabat, Maroc, 2008.
- UNCTAD, 2008, « Texte de la Déclaration d'Accra et de l'accord d'Accra », extrait de : [http://www.unctad.org/fr/docs//iaos20082\\_fr.pdf](http://www.unctad.org/fr/docs//iaos20082_fr.pdf)
- UN, 2002, Projet de conclusions et décisions de la Conférence internationale sur le financement du développement, Note du Secrétariat (A/CONF.198/3)
- UN, 2010. Report of the Secretary-General to the Development Cooperation Forum  
2010, Trends and progress in international development cooperation, New York
- UN, 2010. Report of the Secretary-General, Progress report on innovative sources of development finance (A/64/189)
- The Global Fund, 2009. Debt2Health, Basic Information: Fact Sheet. June 2009. <http://www.theglobalfund.org>.
- World Bank, 2011, Leveraging Migration for Africa: Remittances, Skills and Investment, The WorldBank, Washington, D.C

(Footnotes)

1 United Nations Group on the Information Society: Mécanisme de coordination pour la mise en œuvre des objectifs du SMSI